

# Institut de Coopération pour la Culture

## Carnet de culture

*Formulation d'une politique  
culturelle régionale : trop de  
généralités induit trop de confusions*

Exploration du cas de la région Auvergne  
Rhône Alpes

---

Novembre 2018

N°2

# Nouveau projet de séminaire et de publication en 2018 - 2019

## *Les Carnets de culture*

### Pour une approche résolument pluridisciplinaire

Depuis 2012, l'Institut de Coopération pour la Culture explore les problématiques de développement de la culture au plus proche des expériences concrètes, c'est-à-dire des projets initiés et portés par des acteurs professionnels et/ou institutionnels. Cette démarche facilite l'objectivation des projets et permet de tirer de ces expériences singulières, des enseignements utiles pour comprendre les tensions liées aux mutations aujourd'hui à l'œuvre, et pour envisager un pivotement des politiques publiques culturelles et des projets portés par les professionnels.

En prenant le temps d'analyser ces expériences, il s'agit d'examiner ce qui dans un projet *fait culture* (ou non). La question n'est pas en effet de savoir « ce qui est ou non de la culture », mais de s'intéresser à ce qui *fait culture* entre les personnes. Les problématiques d'accès à la culture ne suffisent plus pour nous aider à comprendre et positionner les projets.

Avec *Carnet de culture*, le projet est d'aller plus loin en croisant les regards avec des personnes d'autres secteurs d'activités et d'autres disciplines<sup>1</sup>. Ce travail collectif est à même de nous aider à identifier les écarts (François Jullien, 2016<sup>2</sup>) et d'apporter de nouvelles perspectives de réflexion. Pour que le travail pluri et interdisciplinaire ne reste pas incantatoire et puisse se concrétiser, l'Institut de Coopération pour la Culture a décidé de mettre en place chaque année deux séminaires de type différent : les séminaires *Étude de cas* qui auront lieu le premier semestre de chaque année ; et les *Rencontres de l'Institut* programmées au cours du second semestre.

### Inviter à se décentrer et se recentrer

Le principal objectif de ces rencontres est de créer un moment collectif de prise de distance par rapport à sa propre pratique professionnelle. Le parcours singulier des participants – qui certaines ou certains travaillent dans des secteurs parfois éloignés de « la culture » - est un atout pour croiser les regards et enrichir les points de vue. Cette décentration - d'autres pourraient parler de recentration - facilite une exploration de la chaîne globale de valeurs portées soit par l'équipe du projet exploré comme étude de cas, soit par le projet analysé lors des Rencontres.

Ce moment se veut aussi être un moment de fabrication de culture, non poétique certes, mais un moment résolument citoyen et politique. Humblement, l'Institut souhaite offrir un espace de respiration, un espace concret d'apprentissage et de développement de nouvelles compétences professionnelles et personnelles, croisant la pratique et le symbolique, le stratégique et le politique. À notre avis, c'est à cette condition qu'une vision politique pourra émerger en proposant un nouveau commun. En reprenant les propos d'Édouard Delruelle, « moins une société forme un monde commun, plus les individus auront tendance à se projeter dans des constructions identitaires de type Nous-Eux » (Édouard Delruelle, 2017).

#### La méthode

- 1 Un mois avant le séminaire, les participants reçoivent le document de travail avec une proposition de grille d'analyse.
- 2 Lors du séminaire, la première demi-journée est consacrée à une analyse collective du document et à une problématisation ; la seconde demi-journée est dédiée aux enseignements que les participants tirent, individuellement et collectivement, de la précédente séquence.
- 3 Un mois après le séminaire, les contributions de chacune et de chacun sont regroupées pour une relecture croisée. Elles sont ensuite éditorialisées sous forme d'un *Carnet de Culture*.
- 4 Le document est diffusé par Internet et par les participants.

<sup>1</sup> C'est aujourd'hui une réelle difficulté à mobiliser des personnes de disciplines et de secteurs d'activités différents. Pour ce séminaire seule Lydie Morel, exerçant dans le secteur paramédical, a pu y participer.

<sup>2</sup> Jullien François. *Il n'y a pas d'identité culturelle*. Editions L'Herne – Octobre 2016

**Le séminaire a eu lieu à Paris du jeudi 29 mars (14h) au vendredi 30 mars (13h) 2018**

### **Remerciements pour leur participation**

**Thierry BLOUET**, Directeur Général Adjoint Citoyenneté et Technologie de l'Information et de la Communication, Grand Paris Sud Est Avenir

**Delphine CAMAL**, Chorégraphe de la Compagnie La Mangrove

**Frédérique DOMENGE**, Directeur de La Barcarolle, EPCC Spectacle vivant Audomarois à Saint-Omer

**Jean Louis GALY**, Directeur du conservatoire de Vaulx en Velin

**Lydie MOREL**, Orthophoniste et formatrice, membre de Cogi'Act

**Vincent ROCHE LECCA**, Directeur du Théâtre de Bourg-en-Bresse

**Didier SALZGEBER**, Directeur de l'Atelier VersoCulture

## **Un nouvel espace d'apprentissage**

Cette publication s'inscrit résolument dans la continuité des travaux de l'Institut de Coopération pour la Culture qui depuis 2012 apporte une contribution aux débats ([www.institut-culture.eu](http://www.institut-culture.eu)). Il s'agit maintenant d'aller plus loin en tentant de sortir de l'ornière disciplinaire, et en offrant un possible espace collectif de prise de parole citoyenne et responsable sur le développement et le rôle essentiel de la culture de notre société contemporaine.

## **Une exploration de la politique culturelle de la région Auvergne Rhône Alpes**

Ce nouveau *Carnet de culture* démontre une fois de plus l'intérêt de proposer un espace de décryptage et de problématisation des projets, qu'ils soient portés par des structures culturelles ou des institutions publiques. En prenant le temps de cette exploration, l'objectif est de mieux appréhender ce que recèlent les politiques culturelles publiques en termes de reconduction et de répétition ; de transformation et d'innovation (pour reprendre un terme particulièrement utilisé en ce moment).

Que pouvons-nous pointer comme principale caractéristique de ce projet politique en faveur de la culture proposé par le nouvel exécutif régional de la région Auvergne Rhône-Alpes ? Quels enjeux sont susceptibles de donner un cadre aux orientations politiques présentées dans ces différents documents ? En tentant de sortir d'une approche implicite, quels fils peuvent être tirés pour tisser un arrière-plan d'une pensée politique à l'œuvre par ce projet politique ?

Loin d'être exhaustif, cette publication est à considérer comme une contribution aux réflexions sur la mise en œuvre d'une *nouvelle politique régionale en Auvergne Rhône-Alpes* et sur la recherche d'un positionnement renouvelé des conseils régionaux en faveur de « la culture ».



Siège du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon



Siège du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes à Clermont-Ferrand



# *Formulation d'une politique culturelle régionale : trop de généralités induit trop de confusions*

Exploration du cas de la région Auvergne Rhône Alpes

<b>L'affirmation d'une nouvelle politique culturelle régionale en Auvergne Rhône Alpes .....</b>	<b>5</b>
<b>Novlangue, oublis et marqueurs idéologiques ? .....</b>	<b>6</b>
<i>Frédéric Domenge – Directeur de La Barcarolle. Spectacle vivant Audomarois</i>	
Une analyse de contenu .....	6
Quel processus de formulation et d'écriture de la nouvelle politique culturelle régionale ? .....	7
Quels enseignements retenir de cette formulation ? .....	8
<b>Et tout est dans le titre : Culture et Patrimoine... ! .....</b>	<b>9</b>
<i>Delphine CAMMAL – Chorégraphe et codirectrice de la Compagnie La Mangrove</i>	
Et c'est là le problème .....	9
Ce programme n'a rien de réunificateur .....	9
La vigilance est de rigueur .....	10
<b>Culture et communication, un duo difficile à accorder .....</b>	<b>10</b>
<i>Jean Louis GALY – Directeur du conservatoire de Vaux en Velin</i>	
Une certaine ambiguïté .....	10
Pour un aménagement du territoire sans oublis .....	11
Toutes les collectivités publiques ne sont pas « de proximité » .....	13
<b>La lecture de ce texte m'a donné le sentiment d'un tournis .....</b>	<b>14</b>
<i>Lydie MOREL, Orthophoniste et formatrice, membre de Cogi'Act</i>	
Alors pourquoi ce sentiment d'un tournis ? .....	14
Prescriptions à tous les acteurs .....	15
Une certaine conception de la culture .....	15
<b>De grandes Régions en culture .....</b>	<b>16</b>
<i>Thierry BLOUET, Directeur Général Adjoint Citoyenneté et TIC, Grand Paris Sud Est Avenir</i>	
Retour sur une genèse accélérée .....	16
Les années 2000 : l'euphorie culturelle régionale en action .....	17
2015/2021 : Transit vers une vision stratégique culturelle intégrée aux schémas régionaux ? .....	19
<b>Quelle politique culturelle veut-on pour nos régions ? .....</b>	<b>22</b>
<i>Vincent ROCHE LECCA, Directeur du Théâtre de Bourg-en-Bresse</i>	
<b>Le difficile passage de l'incantation politique à la transformation par la politique .....</b>	<b>23</b>
<i>Didier SALZGEBER, Directeur de l'Atelier VersoCulture</i>	
Des cadres de référence non forcément explicites .....	23
À la recherche de plusieurs convergences .....	24
L'incantation politique de la marque, de l'innovation et de l'identité territoriale .....	26
<b>Le temps des reconfigurations politiques .....</b>	<b>27</b>
Pour une logique plus démonstrative de la question culturelle .....	27
Pour une logique plus coopérative que prescriptive .....	28

# L'affirmation d'une nouvelle politique culturelle régionale en Auvergne Rhône Alpes

A l'occasion du séminaire de l'Institut de la Coopération qui s'est tenu les 29 et 30 mars 2018, nous nous sommes interrogés sur la première formulation de la politique culturelle régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, désormais deuxième région française<sup>3</sup> depuis la mise en œuvre de la Loi du 16 janvier 2015 et celle du 7 août 2015. Cette dernière, dite Loi NOTRe<sup>4</sup>, propose en son article 104 une compétence partagée pour la culture, le sport, le tourisme et rend concrète la notion de « chef de file » selon les conclusions d'une « conférence territoriale de l'action publique » (CTAP). Les documents qui ont fait l'objet d'une analyse nous permettent de tirer quelques enseignements instructifs sur la gouvernance territoriale, un état de la démocratie ou encore plus simplement sur les risques d'arbitraire de la prise de décision régionale en matière de culture.

Notre démarche ne prend pas en compte l'avis des acteurs politiques de cette région, et ne cherche pas non plus à réaliser des comparaisons avec d'autres régions françaises ou européennes. Elle se fixe sur le contenu des documents suivants :

- un rapport aux élus régionaux préparant la délibération sur la nouvelle politique culturelle régionale daté du 6 juin 2017 (formulation 1) ;
- un *Livre blanc* réalisé à la demande de la Région en juin 2017 par l'Observatoire des Politiques Culturelles à Grenoble ;
- ladite délibération votée en assemblée plénière le 29 juin 2017 (formulation 2) ;
- le dossier de presse de présentation de la nouvelle politique culturelle daté au 12 octobre 2017 (formulation 3) ;
- le « *contre-Livre blanc* » proposé par l'opposition régionale portée par le groupe socialiste et démocrate, daté de janvier 2018.

Notre contribution écrite vise simplement à questionner le sens de ces textes au regard des compétences d'une région [qu'elles soient ou non obligatoires], du processus démocratique régional, et plus largement, de ce qui *fait culture*<sup>5</sup> pour une nouvelle entité territoriale.

*Note* : chaque argumentaire n'a pas été forcément construit à partir du ou des mêmes documents. Au regard des disponibilités des participants, l'objectif était d'apporter une contribution, sans nécessairement aborder de façon systématique cet ensemble de documents, dont la cohérence globale demanderait une exploration plus importante.



Mineurs et isolés à Paris © Camille Millerand

<sup>3</sup> En PIB selon les données INSEE de 2012 (addition de Rhône-Alpes et d'Auvergne) soit 230 751 M€ et en population avec 7,6 millions d'habitants (Ile de France = 11,8 millions).

<sup>4</sup> Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République

<sup>5</sup> Par *faire culture*, nous entendons notamment une démarche de participation citoyenne et démocratique, logiquement relayée par les élus –régionaux en l'occurrence- à la formulation d'une politique nouvelle ou renouvelée.

# Novlangue, oublis et marqueurs idéologiques ?

Frédéric Domenge – Directeur de La Barcarolle. Spectacle vivant Audomarois

Sur un plan méthodologique, nous avons pris des notes et participé aux débats du séminaire après une première lecture rapide des documents cités plus haut. Puis les échanges entre les participants se sont poursuivis par courriel, ce qui nous a permis de prendre en compte de nouvelles informations plus contextuelles. Dans un second temps, nous avons précisé les enseignements que nous pensons retenir de ce séminaire. De façon schématique, nous aboutissons au tableau suivant qui reprend seulement l'argumentaire du rapport, de la délibération et du dossier de presse.

Documents	Rapport n°2621 aux élus régionaux pour délibération	Délibération n° 547	Dossier de presse
Dates	mardi 6 juin 2017	jeudi 29 juin 2017	jeudi 12 octobre 2017
Titres	<i>Nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine</i>	<i>Nouvelle politique régionale en faveur de la création artistique, de la culture et du patrimoine</i>	<i>La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pour la culture et le patrimoine</i>
Argumentaires	<b>5 principes transversaux :</b> 1) soutenir une culture accessible à tous les publics, sur l'ensemble du territoire régional 2) jouer un rôle fédérateur visant à corriger les inégalités territoriales d'accès... 3) apporter un soutien prioritaire aux initiatives qui privilégient la transmission, l'éducation et le partage 4) engagement réciproque de responsabilité dans la gestion des ressources publiques et de cohérence dans le pilotage des financements	<b>4 principes transversaux :</b> 1) faciliter l'accessibilité territoriale et sociale à la culture 2) soutien prioritaire aux initiatives qui privilégient l'éducation et la transmission 3) engagement réciproque de responsabilité dans la gestion des ressources publiques et de cohérence dans le pilotage des financements	<b>4 grands principes :</b> 1) accessibilité 2) éducation 3) responsabilité 4) visibilité
	<b>5 axes prioritaires ou 5 grands objectifs</b> 1) soutenir une culture accessible à tous les publics, sur l'ensemble du territoire régional 2) jouer un rôle fédérateur visant à corriger les inégalités territoriales d'accès... 3) apporter un soutien prioritaire aux initiatives qui privilégient la transmission, l'éducation et le partage 4) avoir un engagement réciproque de responsabilité dans la gestion des ressources publiques et de cohérence dans le pilotage des financements		
	5) rendre l'action culturelle de la Région visible et singulière, dans une exigence de lisibilité de l'action publique pour les habitants	4) rendre l'action culturelle de la Région visible et singulière, dans une exigence de lisibilité de l'action publique pour les habitants	5) rendre son action culturelle visible et singulière, dans une exigence de lisibilité de l'action publique pour les habitants
	<b>3 axes stratégiques :</b> 1) une politique patrimoniale renouvelée : une région riche de son patrimoine et fière de son histoire 2) une politique culturelle accessible à tous : soutenir la création, l'accès à la culture et la diffusion dans l'ensemble de la région et pour tous les publics 3) des industries culturelles qui réussissent : une région leader par ses talents et son économie culturelle	<b>3 axes stratégiques :</b> 1) une politique patrimoniale affirmée : une région riche de son patrimoine et fière de son histoire 2) une politique culturelle accessible à tous : soutenir la création, l'accès à la culture et la diffusion dans l'ensemble de la région et pour tous les publics, favoriser l'appropriation des espaces publics de la culture 3) des industries culturelles, fers de lance de la région : une région leader par ses talents et son économie culturelle	<b>3 axes stratégiques :</b> 1) une région riche de son patrimoine et fière de son histoire 2) une région culturelle pour tous les publics 3) une région leader par ses talents et son économie culturelle

## Une analyse de contenu

Sans aller dans le détail de la déclinaison des principes et axes stratégiques, qu'il est plus facile d'obtenir sur le site internet de la Région en faisant un recoupement analytique encore plus fin<sup>6</sup>, nous constatons une reformulation confuse de cette nouvelle politique culturelle avec des titres différents, des principes précisés (4 ou 5) et des axes stratégiques qui sont aussi résumés par des slogans. Savons-nous encore distinguer principes ? axes ? objectifs ? dans ce qui doit n'être qu'un argumentaire unique, réponse à l'état des lieux proposé par le *Livre blanc* ? Comment imaginer que « accessibilité », « éducation », « responsabilité » et « visibilité » soient des concepts structurants

d'un argumentaire en faveur d'une nouvelle politique culturelle ? Outre l'utilisation en *novlangue*<sup>7</sup> du terme « accessibilité » pour les personnes ayant un handicap, nous constatons une superposition de la « culture pour tous » avec « l'éducation et la transmission », ce qui peut facilement se concevoir. Mais « la responsabilité » de l'usage de crédits publics alloués et la « visibilité » d'une aide régionale ne sont pas propres à une politique culturelle, mais à toutes politiques régionales ou nationales, ou autres, et il faudrait connaître les critères et objets à rendre visibles...

Les 4 –ou 5- principes transversaux, ou grands objectifs, ou axes prioritaires, sont formulés

<sup>6</sup> Cf. guide des aides et appels à projets relatifs à la Culture et au Patrimoine, soit 29 entrées thématiques différentes, qui déclinent normalement les principes et les axes, à consulter sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr).

<sup>7</sup> La novlangue est la langue officielle d'*Océania*, territoire inventé par Georges Orwell pour son roman d'anticipation *1984* (publié en 1949). Le principe est simple : plus on diminue le nombre de mots d'une langue, plus on diminue le nombre de concepts avec lesquels les gens peuvent réfléchir, plus on réduit les finesses du langage, moins les gens sont capables de réfléchir, et plus ils raisonnent à l'affect.

différemment, ce qui porte donc à confusion. A la lecture comparée des différents documents, nous constatons aussi des oublis :

- peu de références au *Livre blanc* et à ses préconisations (si ce n'est en fin de délibération en ce qui concerne les concertations), lequel *Livre blanc* parle peu de géographie ou d'histoire, alors nécessaires pour saisir l'identité de ce nouveau territoire,
- oubli simple aussi du lien entre les 3 axes stratégiques –qui segmentent patrimoine, création/diffusion pour tous et économie numérique- et les compétences obligatoires des régions, telles que définies par la Loi<sup>8</sup>.

La preuve de ces oublis est l'absence de mention aux lycées, à la formation professionnelle, au développement économique, à la mobilité (des habitants, donc des artistes), à l'Europe... Entre l'absence d'analyse historique et géographique et l'absence de liens avec les compétences obligatoires, on en vient à rendre abstrait un territoire marqué par des massifs montagneux et des plaines, à perdre de vue ce qui pourrait constituer une réelle identité territoriale alors qu'un des axes stratégiques clame « une région riche de son patrimoine (lequel ?) et fière de son histoire (laquelle ?) ».

Entre l'absence d'analyse historique et géographique et l'absence de liens avec les compétences obligatoires, on en vient à rendre abstrait un territoire

Ce qui nous rapproche de la réalité de ce grand territoire est la mention de certains projets, de certains lieux, soigneusement choisis en dehors des sphères métropolitaines (choix des photos en campagne, en montagne, en édifices religieux et historiques, événements récemment mieux aidés comme le Festival de Jazz de Vienne...). Par exemple, la référence au francoprovençal comme patrimoine immatériel prend le dessus sur les références –logiques ?- à la Savoie, au Dauphiné ou encore à la Limagne (...), c'est-à-dire à des « pays » aux identités culturelles marquées, constitutif de la diversité régionale. Or, l'influence et l'usage du francoprovençal ou de « l'arpitan » concerne aussi bien certains cantons suisses que la Vallée d'Aoste ou encore le sud du Jura et, pour un novice, fait

penser à la Provence, soit la grande région voisine du Sud, alors qu'il s'agit de patois montagnards.

Nous interrogeons alors cette référence qui, outre son approximation, nous donne une vision peut-être nostalgique du territoire. Il ne nous resterait plus qu'à croire que ces mentions et références constituent des « marqueurs idéologiques<sup>9</sup> » relatifs au programme électoral de l'exécutif régional qui parle au monde rural face aux métropoles, qui cible une partie de son électorat.

## Quel processus de formulation et d'écriture de la nouvelle politique culturelle régionale ?

Nous ne savons pas qui a écrit et reformulé les trois textes présentant la nouvelle politique culturelle régionale (rapport, délibération, dossier de presse). Nous supposons donc qu'il s'agit d'une écriture plurielle partie des services en charge de la culture, après une logique de recomposition d'organigramme issue de la fusion des deux anciennes régions d'une part, après réception du *Livre blanc* d'autre part même si nous pensons que ce document a été livré après le 6 juin 2017 puisque la période des entretiens s'est réalisée entre le 11 mai et le 2 juin 2017<sup>10</sup>.

Logiquement, ces textes font l'objet de navettes entre les techniciens des services et le(s) cabinet(s) puis sont retraduits par les services de communication-presse. A priori ils ne sont pas le fruit d'une co-écriture, sinon les approximations et imprécisions, voire les différents argumentaires, auraient été évités. Nous nous sommes posé la question de la reformulation du texte initial du rapport en délibération plus nourrie suite à des amendements de l'opposition. Or, à la lecture du *contre-Livre blanc* écrit par le groupe majoritaire de l'opposition, nous ne retrouvons pas d'amendement issu des contre-propositions ou critiques du texte. Le seul commentaire officiel public dans la page Internet du Conseil régional relative à l'assemblée plénière du 29 juin 2017 est celui du groupe d'opposition Rassemblement citoyens écologistes solidaires (RCES) qui note *une délibération vide et imprécise, sans engagement*.

Nous ne connaissons pas non plus le nombre de votes exprimés. Dans ce cas, toutes les hypothèses de réécriture sont possibles et nous pouvons imaginer que *la novlangue* provient des services et

<sup>8</sup> Lois du 28 mars 2003 puis du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales. Loi du 27 janvier 2014 dite Loi MAPTAM.

<sup>9</sup> Un « marqueur idéologique » serait selon nous une référence à une sphère d'idées qui s'adresse à des parties de l'électorat ayant

porté l'exécutif au pouvoir, et non à un système de pensée politique (libéral contre social par exemple).

<sup>10</sup> In « *livre blanc de paroles d'acteurs pour la construction d'un projet culturel régional* », Observatoire des Politiques culturelles, page 2, juin 2017.



les marqueurs idéologiques du - des cabinet(s). Quant aux oublis, ils seraient légitimés par l'urgence des prises de décision dans un contexte de réorganisation des services et par une remise tardive du *Livre blanc* qui ne donne aucun substrat scientifique objectif à l'écriture du rapport.

## Quels enseignements retenir de cette formulation ?

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et juin 2017, il ne s'est pas tenu en Auvergne-Rhône-Alpes de concertation avec les acteurs culturels régionaux, seulement le livre blanc, réalisé dans un temps record, sans fond scientifique affirmé. Dans ce cadre, seul le programme politique du candidat ayant remporté les élections peut compter (mais nous ne l'avons pas lu). De ce fait, l'opposition socialiste et démocrate dénonce dans son *contre-Livre blanc*, le « *Livre blanc* de l'exécutif », soit une instrumentalisation politique de la parole des acteurs consultés pour la construction d'un projet culturel régional et une négation du caractère objectif et neutre du document. Pourtant ce dernier est riche d'enseignements avec le résultat de sa méthode A.F.O.M<sup>11</sup>, mais exclue le principal bassin de vie culturelle, la métropole lyonnaise, qui nécessiterait une enquête *ad hoc*. La notion de coopération est très souvent regrettée, notamment avec les départements et intercommunalités. L'observatoire des politiques culturelles tient là son rôle de promoteur des contractualisations entre collectivités et l'État et pousse ses conclusions jusqu'à l'idée que la Région soit chef de file dans le cadre des CTAP.

Mais comment une collectivité nouvelle, aussi pertinente et légitime soit-elle, peut engager un processus réel de concertation, de contractualisation et de pilotage sur la base de cette formulation de politique culturelle qui ne repose sur aucun socle

solide ? Une analyse des correspondances entre les 29 dispositifs, appels à projets et aides spécifiques et les 3 axes stratégiques nous aiderait aussi à comprendre la cohérence de l'action publique régionale.

A défaut nous retiendrons de cette formulation qu'elle habille le risque d'arbitraire des décisions politiques. La communication politique et institutionnelle est présente à travers des documents de présentation de la nouvelle politique culturelle régionale, mais avec un contenu qui demeure flou et une forme aléatoire au gré des reformulations (cf. tableau ci-dessus).

Pourtant, il est possible d'imaginer que, sur la base de ses compétences obligatoires et de ses réalités physiques, démographiques, économiques, géographiques, la Région pourrait bénéficier d'un projet culturel plus clair, plus concret, qui s'appuierait par exemple sur la relation et l'articulation entre le milieu rural et le milieu urbain, ou sur une solidarité entre montagnes et plaines, ou sur les « pays » qui constituent des marques de territoires plus fortes qu'une nouvelle entité territoriale dont le nom est difficile à prononcer. Par exemple, en prenant appui sur la stratégie touristique portée par la région<sup>12</sup>, il n'est pas impossible de promouvoir la diversité des patrimoines, œuvres et initiatives culturelles issue de la Savoie, du Dauphiné, de la métropole lyonnaise ou de la Limagne pour citer quelques espaces répondant à des bassins de vie, notion devenue plus pertinente que celle des limites administratives et qu'un territoire aussi grand qu'Auvergne-Rhône-Alpes pourrait, conformément à la Loi, prendre en compte.



PNR des Monts d'Ardèche - "Le partage des eaux", parcours artistique in situ. "Un cercle et mille fragments", œuvre de Felice Varini à l'abbaye de Mazan.—Source site Conseil Régional ©Michel Pérès

<sup>11</sup> Méthode AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces, ou méthode dite matrice SWOT

<sup>12</sup> Voir sur ce sujet la structuration de la politique régionale en faveur du tourisme et les conventions départementales qui l'incarne

# Et tout est dans le titre : Culture et Patrimoine... !

**Delphine CAMMAL – Chorégraphe et codirectrice de la Compagnie La Mangrove**

Après lecture de cette « Nouvelle Politique Régionale en faveur de la création artistique de la Culture et du Patrimoine » apparaît un questionnement sur l'ambition cachée de cette nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, malgré sa volonté, si l'on reprend les termes du texte, de définir un intérêt culturel régional. Avec une politique culturelle s'adressant au plus grand nombre... et traduire de manière visible et exigeante la singularité de l'apport régional à l'action culturelle...reflet de la diversité de ses territoires ...

## Et c'est là le problème

Point de diversité dans ce texte avec *al contrario* une impression de confusion qui se dégage surtout dans le programme Patrimoine. Le patrimoine est un héritage, un témoignage du passé pour les générations présentes et futures. Le patrimoine est Culture englobant les arts, les sciences, les langues, les coutumes...c'est un ensemble qui constitue notre trace évolutive dans la société.

**Notre pays, de part différentes migrations, de part une hyper-mondialisation, de nouveaux processus d'existence a évolué. Il est depuis toujours une terre d'accueil des peuples en souffrance, en exil, une terre liée à son passé colonialiste également.**

**Cette nouvelle Région**, fruit de deux territoires : Auvergne, Région rurale avec une migration faible, surtout localisée à Clermont Ferrand, et le territoire Rhône-Alpes, avec une migration forte notamment pendant la période forte industrialisation XIX-XX<sup>e</sup>, attirant les populations frontalières, subsahariennes, asiatiques, concentrés dans les grandes métropoles Lyon et Grenoble, serait comme deux territoires opposés.

Ce patrimoine, proposé par la Région, au vu des exemples cités (Cf liste à la fin) n'est qu'un pilier faussé de la Nation, et montre le rejet des peuples immigrés. Il transpire une couleur Judéo-Chrétienne très forte et un retour en force d'un passé glorieux de « Gaulois ».

## Ce programme n'a rien de réunificateur

Ce texte est une fermeture aux autres peuples qui ont également nourri notre passé et nourrissent

notre présent. Les églises, monastères et domaines royaux seraient aux yeux de la Région, les seuls trésors symboles de la gloire à la Nation France ?!

Où serait donc la culture Humaniste, vecteur d'intégration, vecteur de rassemblement ?

Ce texte me fait froid dans le dos, il masque une couleur nationaliste et je ne dis pas patriotique, avec des ajouts idéologiques bien cachés, mais ressenti.

Où est le lien avec les grandes métropoles, avec les banlieues, ces villes où une politique culturelle prend tout son sens... Il y a des souffrances dans le monde rural, avec des problèmes liés à la circulation géographique créant un isolement, avec une jeunesse en souffrance dans certaines campagnes...ce sont des problèmes que nous retrouvons dans les banlieues.

Ce programme n'a rien de réunificateur, au contraire, on pourrait se dire qu'il souhaite opposer deux mondes, mettant comme de l'huile sur le feu.

Et que dire du contenu ? ce texte est flou, on parle d'artiste, d'innovation, d'éducation pour les populations ayant le plus besoin...Mais qui ? Quoi ? Comment ?

Dans ce texte, Il n'y a pas un réel projet culturel...Même si les principales institutions culturelles sont citées, telle une liste sans âme, je ne vois pas en quoi ce texte nous offre un projet qui deviendrait un réel outil pour les citoyen(ne)s.

Entre les jeux vidéo, la liste des principales structures culturelles, il n'y a rien !



Source Conseil  
Régional  
Auvergne  
Rhône Alpes

## La vigilance est de rigueur

Mais peut-être ce texte révèle en fait l'état dans lequel le pays est : vide, sans volonté réelle, suffoquant au milieu de réformes territoriales.

Ce texte m'inspire la vigilance, il me montre la racine du mal qui ne fait que monter, créant communautarisme, surfant sur cette période sombre et difficile des après - attentats, qui ont profondément chambouler le pays, mis à mal les communautés.

Affirmer comme remède le drapeau, la religion... ce sont des infusions dans l'esprit des gens, on ne les lit pas au premier regard, on les devine au fur et à mesure.

Problème géographique, et problème d'inscription : où est le reste de la France dans ce texte ? Où est l'Europe à part à la fin, en la nommant par un programme ? Et que dire d'une vision à l'échelle internationale ?

Comment offrir des outils aux artistes, chercheurs ? Comment mutualiser, comment rentrer dans des processus d'économie de partage ? Comment créer des leviers ?

Les financements dégagés par cette nouvelle Région, avec un « mode d'emploi » plutôt flou encore une fois permettront -ils d'offrir une culture émancipatrice ?

Beaucoup de questions qui ne sont en fait que des inquiétudes réelles sur notre monde, sur nos relations, sur ce que nous allons transmettre aux générations futures.

La Culture serait le processus créatif, celui qui montre l'image de la société française actuelle... Je préfère terminer par un extrait de l'édito de Laurent Wauquiez des « 50 sites régionaux qui ont fait l'histoire » qui résume mon ressenti :

*« Notre jeunesse mérite de savoir pour qui ses ancêtres se sont battus, pourquoi ils ont bâti ces églises, ces châteaux, ces viaducs et façonné ainsi nos vallées. Connaître son histoire, c'est marquer un premier pas, et non des moindres, vers la construction de l'identité de la région. »*

### liste du programme- dossier de presse du 12/10/2017 de la Région :

Maison des Enfants d'Yzieu (01),  
Lieu de Mémoire du Chambon- sur-Lignon (43),  
Musée du Mont-Mouchet (43).  
Abbayes d'Ambronay (01)  
Abbayes de la Chaise-Dieu (43),  
Patrimoine Le Corbusier (42),  
Halle aux Blés,  
Temple de Mercure au sommet du Puy de Dôme(63)  
Musée des Tissus (69)

## Culture et communication, un duo difficile à accorder

Jean Louis GALY – Directeur du conservatoire de Vaux en Velin

La région Auvergne-Rhône-Alpes a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Acte III de la décentralisation, loi du 6 janvier 2015). Cette fusion de deux régions portant chacune une identité culturelle forte était attendue par les acteurs culturels locaux. En effet, ce bouleversement à la fois du territoire et des compétences (loi du 7 août 2015) auquel s'ajoutait un changement de majorité politique (élections régionales des 6 et 13 décembre 2015) mettait sous pression l'édiction d'une nouvelle politique culturelle.

### Une certaine ambiguïté

Après un rappel des compétences obligatoires qui s'imposent par l'application de la loi, les premières lignes de cette délibération, à condition d'évacuer les poncifs de « politique culturelle qui s'adresse au plus grand nombre », affichent l'ambition du

document : la définition d'un intérêt culturel régional qui transcende les territoires. La suite du texte définit les principes transversaux qui sous-tendent cet intérêt ainsi que les axes stratégiques qui orienteront les différentes actions de la Région. Bien que l'architecture du texte soit convenue (dispositions de la loi et intérêt régional – principes

transversaux – axes stratégiques), sa lecture laisse cependant une impression ambiguë : le flou concernant l’affirmation d’une politique publique et la précision quant aux acteurs qui en bénéficieront.

Il était alors important de déconstruire le texte en partant d’un exemple concret afin d’en comprendre la finalité. Les enseignements artistiques sont apparus comme le terrain d’étude opportun. En effet, la loi donne un rôle spécifique aux régions (Loi du 7 juillet 2016) tout en articulant une répartition de compétences des différentes collectivités territoriales entre elles ainsi qu’avec l’État (Loi du 13 août 2004).

C’est donc trois thèmes de réflexion, inspirés par ces documents, qui seront exposés : l’enseignement artistique de haut niveau – la nécessité de construction commune avec les territoires – l’identité régionale.

Les enseignements artistiques apparaissent dès le début du texte comme une compétence obligatoire de la Région : « la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine a attribué aux conseils régionaux l’enseignement préparant à l’entrée dans les établissements d’enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant ».

On s’attendait naturellement à ce qu’ils participent activement à cette politique culturelle, puisque n’ayant pas besoin d’établir leur « intérêt culturel régional ». C’est malheureusement la seule fois qu’ils sont nommés explicitement par le texte.

Cette référence introductive à une compétence obligatoire non déclinée dans le corps du texte est le premier élément participant à cette impression de manque d’ancrage de cette politique publique.

En faisant évoluer la réflexion aux établissements qui portent cette compétence, et notamment les conservatoires de musique, de danse et de théâtre, on constate qu’ils font bien partie de la longue énumération « des richesses du territoire » mais avec la même limite : c’est la seule fois qu’ils apparaissent dans le texte (à noter que seul le CNSMD et les 6 CRR font partie de la liste alors que d’autres conservatoires demanderont certainement l’agrément en tant qu’établissements

assurant une préparation à l’entrée dans les établissements d’enseignement supérieur de la création artistique, notamment les CRD).

Force est de constater que ces établissements ne sont pas considérés par la Région comme une composante importante « de l’identité culturelle régionale » et qu’à ce titre, ils n’ont pas de rôle spécifique à jouer en termes d’aménagement du territoire, d’accompagnement de la pratique amateur, de transmission et de création, d’éducation artistique et culturelle, de cohésion sociale. Ce point de vue est d’ailleurs conforté par l’état des lieux établi par le *Livre blanc* sur lequel s’appuie cette délibération. Les établissements d’enseignement artistiques sont bien cités en tant que principaux équipements culturels de la région mais ils sont également les grands absents de l’approche sectorielle par département (spectacle vivant – cinéma/audiovisuel/arts plastiques/arts numériques – livre, lecture, édition/vie littéraire – Patrimoine/musées)<sup>13</sup>.



Source Conservatoire de Musique et de Danse de Vaux en Velin

## Pour un aménagement du territoire sans oublis

Cette inscription d’équipements dans une énumération hétérogène laisse à penser qu’ils ont pu être oubliés. Il est symptomatique alors de constater que leur présence ou leur absence n’a pas d’influence sur la politique en question. Les listes nominatives d’établissements ne clarifient en rien l’affaire, bien au contraire. Elles donnent l’impression d’une évolution au gré des revendications, sans avoir d’influence sur la politique menée ni sur les aides attribuées.

<sup>13</sup> A noter que certains CRR ne sont jamais mentionnés, ni comme éléments de contexte, ni comme force ou faiblesse du territoire (CRR d’Annecy, de Grenoble, de Saint-Etienne, ...).

Cela amène à nous tourner vers les quatre principes transversaux mis en avant par la Région pour affirmer qu'ils n'ont rien de structurants, bien au contraire, ils participent au flou ambiant par leur manque de spécificité au secteur concerné.

C'est de cette définition de l'intérêt culturel par des principes génériques ajouté au défaut de construction sur des bases légales que naît cette impression de flou.

Dans une période où il y a urgence à réinventer les politiques culturelles et où cette compétence partagée permet aux collectivités de construire ensemble, il y avait peut-être mieux à faire au niveau de l'éducation, de l'enseignement et de la pratique artistique.

Un projet de mise en réseau des établissements et d'aménagement du territoire qui permette l'accès de tous les Auvergnats rhônalpins à un enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, aurait porté une autre ambition. Sans nommer explicitement la Région comme chef de file, l'article 51 de la loi du 7 juillet 2016 crée une obligation pour elle d'organiser les enseignements préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant et une possibilité de les financer.

Au regard de ce cadre légal, on aurait pu énoncer un principe d'égal accès de tous les habitants du territoire à ces enseignements préparatoires, déclinable sur deux terrains d'actions :

- l'aménagement territorial avec comme objectif que l'offre soit équitablement répartie sur l'ensemble du territoire
- le contenu de l'offre pédagogique afin de s'assurer qu'elle permette la réussite de chaque élève.

Sur ce second point, en effet, beaucoup de dispositifs de sensibilisation, d'initiation par la pratique d'ensemble, d'entrée dans les apprentissages, etc. sont développés par les établissements afin d'accueillir un public

représentatif de la diversité des habitants qui composent leur territoire d'action. Mais qu'en est-il des élèves qui rentrent dans les cycles supérieurs? Peut-on observer cette même richesse issue de la diversité? Bien évidemment non et la différence est souvent visible.

N'est-ce pas sur ce terrain qu'on attendrait la stratégie régionale, travaillant avec les collectivités territoriales et les établissements afin de réaliser un état des lieux/analyse sur les résultats des propositions pédagogiques en termes d'équité d'accès à une pratique de haut niveau? Cette contextualisation du « pour tous » et son appréciation concrète donneraient une autre portée au principe d'un simple énoncé, de surcroît trop général. Ces travaux pourraient également nourrir les réflexions actuelles de l'État sur l'édiction de nouveaux schémas nationaux d'orientation pédagogique.

On aurait pu s'arrêter là concernant les établissements artistiques si ce n'est que le texte revient explicitement, dans son paragraphe II « des axes stratégiques qui orientent prioritairement l'action régionale » sur des missions qui sont au cœur de leurs projets : la pratique musical amateur, l'aménagement et la cohésion des territoires, la transmission de la musique ainsi que la maîtrise instrumentale.

Il est important de citer ce paragraphe : « Dans le domaine du spectacle vivant, la musique en amateur est la pratique artistique majoritaire chez les plus de 15 ans (près de 10 millions d'entre eux font de la musique pendant leurs loisirs) et l'apport de ce secteur à la présence culturelle sur les territoires, sera reconnu par notre collectivité avec un soutien à ces pratiques. Ce soutien se traduira notamment par un Plan spécifique en faveur des fanfares et des batteries, qui maillent le territoire, participent fortement à la transmission de la musique et à la maîtrise instrumentale et œuvrent à la cohésion des territoires ».

On voit pertinemment que la finalité du texte change. D'une volonté de définir des principes trop généraux permettant d'inclure tout et son contraire, on cible spécifiquement un groupe d'acteur, faisant partie d'un secteur d'activité, pour l'aider lui et pas les autres. On passe d'une communication institutionnelle destinée à installer un consensus en édictant les principes d'une politique culturelle exagérément inclusive à une communication politique qui vise à cliver par des choix arbitraires parmi les différents acteurs culturels.

En effet, rien n'oppose les établissements d'enseignement musical, qu'ils soient publics ou associatifs, qu'ils soient portés par une harmonie, une école ou un conservatoire, qu'ils transmettent une seule esthétique ou plusieurs... ils sont animés par les mêmes missions, les mêmes convictions et œuvrent fréquemment de concert sur un territoire unique. Ils sont généralement au service de la réalisation d'un projet commun. On peut légitimement se poser la question du but recherché dans la décision de soutenir les uns plus que les autres.

Ce choix délibéré a vocation à opposer les acteurs plus qu'à les fédérer autour d'un objectif d'intérêt général

Hors, sur nos territoires, il y a bien longtemps que la construction commune a remplacé la décision unilatérale qui s'impose de haut en bas. Les risques d'isolement ou de confrontation sur le terrain sont bien trop présents pour que les parties s'adonnent à un tel jeu. Le triptyque élus – acteurs – habitants travaille dans la concertation afin de construire le «faire ensemble» avant de l'imposer aux seuls habitants.

Et nonobstant, que penser d'un objectif de développement de la pratique musicale amateur, qui se déclinerait par un plan pour les seules fanfares et batteries, doté d'une enveloppe fermée de 250 000€ annuelle pour l'ensemble de la région et ses 8 millions d'habitants ?

A travers cet exemple on ne peut passer sous silence la question de l'identité régionale et comment la culture y participe. Conditionner une aide à l'adhésion des associations à la Confédération Musicale de France et à la Confédération des Batteries Fanfares c'est un moyen pour restreindre le champ d'application de celle-ci à une certaine esthétique et à une certaine forme musicale de référence. Il y a là, avec toutes les réserves et les nuances qui s'imposent, une identification aux territoires ruraux, à une musique de répertoire et à un instrumentarium spécifique. Il est évident que l'identité symbolique recherchée ne serait pas la même en fléchant l'aide vers les lieux de musiques actuelles autogérés, les orchestre de musiques du monde ou les conservatoires.

## Toutes les collectivités publiques ne sont pas « de proximité »

Cette politique descendante est très souvent justifiée par un objectif de proximité, « au plus proche des administrés », afin que la personne qui en bénéficie puisse identifier rapidement la collectivité qui la porte.

Cependant, même si c'est le leitmotiv actuel, il ne semble pas que toutes les entités politiques puissent se prévaloir d'un objectif unique de « politique de proximité » et il serait souhaitable que certaines d'entre elles restent sur des développements stratégiques avec des moyens adéquats, au risque de voir réapparaître sur le terrain des conflits contreproductifs entre les acteurs.

Cette distance entre l'énonciation des principes et la concrétisation de l'action induit une certaine perversion, en transformant une politique publique en communication politique.

Cette communication politique n'est pas neutre. Naturellement elle véhicule l'affirmation d'une identité [fantasmée] de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui n'est pas le reflet de la complexité ni de la richesse des territoires, des acteurs et des habitants qui la composent.

L'ensemble de ces constats nous amènent à penser que ce texte de politique publique n'est pas porteur d'une ambition culturelle forte. En énonçant des principes génériques, il concerne potentiellement l'ensemble des acteurs mais le choix des structures aidés relève d'on ne sait quels critères. D'où cette sensation d'arbitraire quant aux bénéficiaires potentiels des aides attribuées par la Région les prochaines années.

De là à dire que c'est la victoire de la communication politique sur la communication institutionnelle au détriment d'une politique culturelle ambitieuse pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, il n'y a qu'un pas.



Source Conservatoire de Musique et de Danse de Vaulx en Velin

# La lecture de ce texte m'a donné le sentiment d'un tournis

**Lydie MOREL, Orthophoniste et formatrice, membre de Cogi'Act**

**Son titre présageait d'une forme d'un texte argumentatif « nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine ». Son contenu laisse cependant apparaître un texte injonctif, présentant une accumulation de propositions et de principes qui est loin de définir un cadre général pour la politique culturelle du conseil régional. Bien au contraire .**

## Alors pourquoi ce sentiment d'un tournis ?

D'abord une impression de ne pas pouvoir m'installer dans une lecture du contenu à cause de la répétition des termes « culture » ou « culturel » et une nécessité pour moi de circonscrire leur valeur sémantique .

Puis une obligation, lorsque je me suis mise à m'installer dans la lecture de faire de nombreux allers-retours entre les paragraphes car je ne trouvais pas nécessaires les répétitions de certaines phrases, je devais donc comparer si la phrase déjà lue quelques lignes au-dessus apportait une précision .

J'ai noté les déploiements de « culture » et « culturel » suivants : la culture, une culture, le domaine culturel, l'intérêt culturel, la politique culturelle, l'action culturelle, le champ culturel, les politiques culturelles, les industries culturelles, les équipements culturels, les acteurs culturels, en matière culturelle, richesse culturelle, et sa pronominalisation 'elle'.

Je me heurte à ce déploiement 8 fois dans les 23 premières lignes et 10 fois dans les 15 lignes suivantes, tantôt substantif tantôt adjectif.

Je perçois que les nouvelles orientations en faveur de la culture et du patrimoine sont au service d'une culture accessible à tous, et que cette culture doit être le reflet de la diversité de ses territoires.

Je me souviens alors avoir lu dans le *Livre blanc* les termes suivants :

« la richesse culturelle et patrimoniale de notre Région reflète l'excellence de la qualité artistique exceptionnelle des acteurs qui composent notre tissu social ». Et là je suis troublée. Je me demande où est passée l'excellence de la qualité artistique exceptionnelle des acteurs dans ce texte définissant

la nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine.

Alors même que les expressions « culture–culturel » ont été déployées de très nombreuses fois jusque-là, mon anticipation de celles-ci est rompue car l'auteur du texte a remplacé le terme culture quatre fois par son anaphore « elle ». Ceci pour nous indiquer que la culture occupe une place singulière et transversale dans les politiques publiques régionales. Il y a quelque chose d'une dynamique qui est véhiculée par les 4 tournures « par la place qu'elle occupe... », « par l'apport indispensable qu'elle permet... », « par le lien social qu'elle tisse... », « par le levier incomparable qu'elle offre... », mais il y a aussi quelque chose de l'ordre d'un slogan dans lequel le lecteur se trouve entraîné. Je relis en réintroduisant « la culture » à la place de « elle » et ça donne :

- « la culture occupe une place dans la construction personnelle et éducative des citoyens » et là, puisqu'il s'agit de la culture, j'aurais aimé lire : la culture participe à la construction de l'être humain et est constitutive de ce qui fait qu'il est un être humain.
- « La culture permet la compréhension du monde en évolution », puisqu'il s'agit de la culture, j'aurais aimé lire : la culture permet à l'être humain de participer en retour à son évolution, élargissant ainsi le monde.
- « la culture permet de tisser du lien social à travers un héritage matériel et immatériel.». Difficile de trouver une traduction si on revient au *Livre blanc* dans lequel le Président de la région soutient que : « la culture génère un lien social qui nous rassemble. Par l'action artistique, c'est toute une dynamique qui prend vie poussant au partage, à l'entraide, à l'échange autour d'une culture inhérente à notre territoire ». Je comprendrai après la lecture des quatre principes transversaux que c'est l'héritage matériel et immatériel qui doit

- rassembler... et que « la culture inhérente à notre territoire » guidera l'action artistique.
- « la culture permet d'offrir un levier pour l'attractivité de notre territoire ». Je sèche ...

## Prescriptions à tous les acteurs

J'aborde ensuite la présentation concernant « les principes qui façonnent une nouvelle ambition » pour comprendre que les nouvelles orientations régionales pour une - *et pourquoi pas la ? me dis-je* - politique culturelle et patrimoniale vont définir un - *et pourquoi pas l' ?* - intérêt culturel régional et les axes structurants l'action en matière culturelle des acteurs culturels. Et je comprends que les nouvelles orientations régionales pour une politique culturelle et patrimoniale ont comme ambition « de faire de la culture un levier d'attractivité et de développement des territoires de la région » !! Ah je ne sèche plus au point de la liste précédente !

Après avoir lu plusieurs fois, je décrypte sous

« Les enseignants et les acteurs permettront ainsi la construction de la nouvelle identité d'Auvergne-Rhône-Alpes. »

couvert de 4 principes transversaux, 4 prescriptions destinées aux personnes œuvrant dans le domaine culturel.

- ➔ **Prescription aux équipements culturels** : faciliter l'accessibilité territoriale et sociale à la culture.
- ➔ **Prescription aux enseignants et aux animateurs** : soutien prioritaire aux initiatives qui privilégient l'éducation et la transmission. On comprend qu'il faut cultiver :
  - les pratiques expérimentées pour occuper les temps scolaires, périscolaires et personnels
  - l'histoire régionale à travers la connaissance des sites, des dates, des fêtes et des hommes qui l'ont façonnée.

Je comprendrai à la lecture de l'axe stratégique concernant le patrimoine que les enseignants et les acteurs permettront ainsi la construction de la nouvelle identité d'Auvergne-Rhône-Alpes.

- ➔ **Prescriptions aux acteurs culturels** : le soutien de la région veillera à redonner une cohérence globale qu'ils devront intégrer.

➔ **Prescriptions aux habitants** : les habitants doivent avoir un besoin de lisibilité de l'action publique concernant l'action culturelle de la région. Je me dis que les habitants ont aussi besoin d'être incarnés comme êtres humains participant à l'existence des territoires !!

## Une certaine conception de la culture

La Région par ses principes / prescriptions détermine les frontières de sa conception de la culture : levier d'attractivité et construction d'une nouvelle identité d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle mènera son action culturelle régionale par :

- une politique patrimoniale affirmée,
- une politique culturelle accessible,
- des industries culturelles. Tiens ! Pourquoi pas une politique des industries culturelles ?

La politique culturelle régionale soutiendra une nouvelle politique patrimoniale. *Nouvelle* est à entendre bien sûr comme conséquence de l'extension du territoire.

Il s'agira de promouvoir le tourisme culturel :

- En rénovant certains bâtiments patrimoniaux (sans présentation de critères).
- En fortifiant chez tout jeune la part régionale qui doit le constituer puisque ayant la chance d'habiter dans cette région qui lui offre une identité grâce à sa nouvelle politique culturelle. Ce jeune qui a la chance aussi d'être habitant de cette région grandira dans son identité car il accèdera à une culture populaire et de qualité. On peut supposer que la région va veiller à définir les frontières de cette culture populaire et de qualité.

On pourra comprendre que la culture populaire et de qualité émerge :

- du lien entre pratiques professionnelles et pratiques amateurs
- par la diffusion d'une large diversité des formes artistiques du soutien de l'offre culturelle, de formes émergentes d'art et d'innovation artistique.

Et qu'est-ce que cette « culture partagée » ? Devons-nous entendre *partagée* parce qu'ouvrant des territoires internes et sociaux nouveaux ? Non... *Partagée* car les habitants seront nombreux à y

accéder. Non plus... je n'y étais pas : *partagée*, c'est le qualificatif retenu par la loi NOTRe pour l'intervention des collectivités publiques en faveur de la culture. Il s'agit de responsabilité partagée et non de culture partagée.

Pour conclure : ce que je retiens et qui me désappointe, c'est que la nouvelle région tire son

identité de la richesse de son patrimoine et qu'elle va fortifier son identité grâce à « la terre de ses entreprises culturelles » qui sont les industries du jeu vidéo !!

J'ai toujours autant le tournis quand je clôture cet écrit.

## De grandes Régions en culture

### *Genèse accélérée et un bouleversement politique*

**Thierry BLOUET, Directeur Général Adjoint Citoyenneté et TIC, Grand Paris Sud Est Avenir**

Véritable série franco-française, « la réforme territoriale » vient de connaître une considérable accélération sous le quinquennat de François Hollande. Avec sept nouvelles régions créées, le nombre de Régions métropolitaines a été réduit à 13 et leur population moyenne élevée à près de 5 millions d'habitants. C'est donc avec cette appellation de « grandes Régions » regroupant de fait des configurations diverses (nouvelles et anciennes régions) que cet échelon territorial est désormais invité à répondre à ses ambitions fondatrices. De la modernisation du service public en passant par l'atténuation des disparités, c'est surtout l'affirmation de ses capacités de pilotage stratégique et de coordination qui est attendue. A partir des intentions culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes validées en 2017, l'occasion nous est donnée de revenir sur l'implication culturelle des régions depuis leur création jusqu'à cette nouvelle étape de leur existence.

### Retour sur une genèse accélérée

Depuis près de 40 ans, à l'issue de chaque élection présidentielle, une nouvelle saison de la «recomposition territoriale» s'amorce, à laquelle on associe, depuis le milieu des années 2000, «restriction de l'autonomie financière des collectivités». Avec l'aide ou non d'une commission ad-hoc (exemple du *Comité Balladur* en 2007), la sollicitation des élus est de rigueur pour mener à bien ces travaux. François Mitterrand, grand maître de l'acte I de la décentralisation, 10 mois à peine après son élection (loi du 2 mars 1982), était à l'époque porté par la vague rose des municipales de 1977 ayant fait émerger une nouvelle génération d'élus qu'il convenait de conforter. La Région comme collectivité de plein exercice date de cette époque ; les premières élections régionales ayant lieu en 1986.

Inscrit dès sa campagne présidentielle dans les pas de François Mitterrand, François Hollande avait l'ambition, une fois élu, de laisser une empreinte

aussi forte que celle de son mentor. Dotée d'un pouvoir socialiste quasi hégémonique au sein des collectivités locales, la mission de la Ministre Lebranchu virait pourtant au naufrage plus d'un an après l'élection présidentielle. Dans un contexte financier plus contraint, difficile en effet de permettre à chaque collectivité consultée d'en avoir pour son argent. Pour avancer, le projet fut découpé en trois parties (métropoles, régions et intercommunalités) ; l'année 2014 constituant incontestablement une année de décisions et de rupture. Après un discours présidentiel en janvier où l'organisation territoriale est présentée comme «trop compliquée, trop lourde et trop coûteuse», la prévisible et réelle déroute des municipales en mars invite à l'action rapide dès la mise en place du gouvernement Valls.

A peine rétablie par la loi Maptam (janvier 2014), la suppression de la clause générale de compétence est finalement décidée et une nouvelle carte de l'intercommunalité est en vue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En outre, la réduction du nombre de Régions devient un objectif prioritaire (tribune de juin 2014) et la suppression des départements est annoncée

pour 2020. De l'enlisement à l'accélération, sonné par la débâcle municipale annonçant la perte du Sénat en septembre, ce quinquennat aura produit la plus vaste réforme territoriale depuis les années 1980<sup>14</sup>.

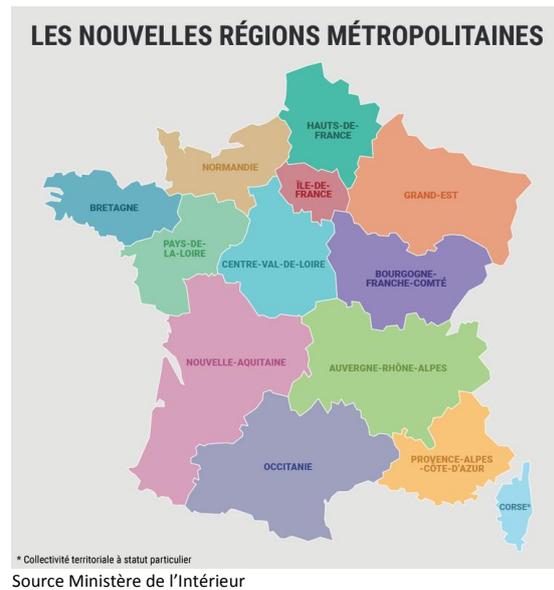
C'est donc durant cette année d'élections (municipales, européennes et sénatoriales) que la création de sept nouvelles grandes Régions métropolitaines s'est jouée à partir d'un savoureux assortiment de pragmatisme financier, de vision stratégique et de calcul politique. Les élections régionales finalement décalées une première fois en mars (abrogation de la réforme de N. Sarkozy) puis une seconde fois en décembre 2015 restaient vraisemblablement un objectif clair. Le Parti Socialiste y triomphait depuis 2004 et il ne pouvait être question, pour le parti présidentiel, de s'y engouffrer après les mauvais résultats de 2014.

Les critiques quant à la réforme territoriale et au redécoupage régional plus particulièrement furent nombreuses. Parmi celles-ci, Jean-Pierre Raffarin, grand artificier de l'acte 2 de la décentralisation (2003/2004) renforçant notamment le rôle de cette collectivité, condamnait alors « le socialisme féodal en marche ». Cette formule inspirée du manifeste du parti communiste, illustre dans le même temps la confusion existante dans les référentiels politiques à l'issue des municipales et des européennes. L'arrivée massive d'élus Front National dans les conseils municipaux (14 villes conquises) et au parlement européen (24 députés) annonçait des lendemains difficiles pour les partis historiques.

Une fois promulguée la loi « relative à la délimitation des Régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral » (janvier 2015), la campagne des régionales pouvait s'engager dans un contexte de forte poussée du Front National et d'effroi de la société française secouée et touchée au cœur par les attentats du 7 janvier et du 13 novembre 2015. Avec 5 Régions métropolitaines conservées sur 13, le bilan de la gauche est tout d'abord apparu moins mauvais que prévu. A l'issue de ces élections, le Parti Socialiste compte pourtant moins de conseillers régionaux que le Front National (355 contre 358). Fin 2015, après 11 ans de domination socialiste, la majorité régionale bascule donc à droite, une droite montrant d'emblée des signes de

divisions importants à l'issue de cette campagne marquée par des alliances et/ou prises de distance avec les discours et les idées d'extrême droite.

C'est donc dans un contexte territorial renouvelé et un paysage politique considérablement déstabilisé que s'installent les nouveaux exécutifs régionaux. Pour sept d'entre eux, la tâche consiste également à réorganiser les services à l'échelle d'un plus vaste territoire et à mettre en cohérence des politiques publiques « héritées » des anciennes régions.



## Les années 2000 : l'euphorie culturelle régionale en action

Durant la première décennie de leur fonctionnement (1986/1998), la montée en puissance des Régions dans le domaine culturel se fait sous la forte influence du Ministère de la Culture et les moyens sont alors principalement affectés sur des secteurs correspondant aux priorités de l'État (orchestres, festivals, agences culturelles, FRAC...).

Les politiques culturelles régionales connaissent une nouvelle impulsion à partir des élections de 1998 où la gauche, jusque-là très largement minoritaire dans les exécutifs (5 régions sur 26, dont 2 en métropole), conquiert six nouvelles régions et s'engage sur des domaines jusqu'ici peu ou pas soutenus : cinéma (création de fonds de soutien aux

<sup>14</sup> Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

industries cinématographiques), spectacle vivant, musiques actuelles, livre. Cette inflexion en faveur de la culture s'élargira avec la « vague rose » régionale de 2004 (23 régions sur 26), reconduite en 2010.

De 2004 à 2010, dans un mouvement inverse à celui vécu sur cette période par l'État et les Départements, les budgets culturels régionaux augmentent de plus de 11% par an. Cette collectivité apparaît alors comme le nouvel eldorado pour un milieu qui perçoit les premiers signes de crise du système (conflit des intermittents en 2003) et de contractions budgétaires. Sur cette période, plusieurs Régions s'engagent dans des démarches participatives (assises de la culture ...) concourant à l'enthousiasme des professionnels et la culture devient un vecteur du marketing territorial régional. Une présence visible au festival d'Avignon est de bon ton afin d'y présenter les compagnies. Pour le Cinéma, le succès des films subventionnés donne lieu à un « retour sur investissement » en matière économique et touristique, largement médiatisé. Des avant-premières aux spots publicitaires, rien n'est épargné pour vanter les mérites de la Région. Symbole de l'euphorie régionale en la matière, le soutien de la Région Nord-Pas de Calais à « Bienvenue chez les Ch'tis » en 2007 fait figure de référence malgré le débat lié à une généreuse subvention promotion (600 000 euros).

Dans un contexte financier plus tendu, la mise en place du gel puis de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (2011/2012) atteint progressivement les Régions. Les budgets culturels régionaux connaissent par conséquent une évolution plus réduite entre 2010 et 2014 (+1,6%/an).

### Réalités et contrastes budgétaires

Au-delà des 25kms d'autoroute réclamés par Malraux en 1966, la contribution des Régions représente aujourd'hui un budget de l'ordre de 800 millions d'euros (129 km d'autoroute). Tout en se rapprochant des Départements, elles demeurent néanmoins le plus petit contributeur de la dépense publique de la culture, loin derrière les communes, l'État et les intercommunalités. La dépense culturelle moyenne représente 2,7% du budget régional (de l'ordre de 12 euros/habitant en

moyenne) et les disparités régionales sont importantes. Le Centre - Val de Loire et les Hauts de France sont aujourd'hui les plus investies (16 et 15 euros/habitant) et l'Auvergne-Rhône Alpes et l'Île de France les moins mobilisées (moins de 8 euros/habitants) ; les nombreuses différences rappelant des engagements politiques plus ou moins volontaristes. S'il est commun de dire que 2/3 des dépenses culturelles régionales sont regroupées autour de 3 domaines principaux (37% spectacle vivant, 17% patrimoine et 11% cinéma), le montant des financements, les types d'aides, les priorités en matière de soutien des secteurs artistiques, connaissent de fortes variations. Le point de convergence réside dans la nature des dépenses où la subvention est prépondérante (près de 80% des dépenses).

Dans un contexte financier plus tendu, la mise en place du gel puis de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (2011/2012) atteint progressivement les Régions.

L'étude de l'Inspection générale des affaires culturelles de 2013 et le récent Atlas régional de la culture (2017)<sup>15</sup> permettent d'éclairer ces différences. A titre d'exemple, si les deux anciennes régions normandes mobilisaient en 2013 plus de 60% de leur budget dédié à la culture pour soutenir le spectacle vivant, cette dépense était de l'ordre de 30% pour la Bretagne qui en revanche affectait 17% de son budget en direction des langues régionales (24% pour la Corse). En charge de la compétence d'inventaire général depuis 2004, les régions déploient inégalement leurs moyens en direction des politiques patrimoniales (de 3 à 30% du budget). Le cinéma, priorité affirmée en Guadeloupe et en Île de France (70 et 21% du budget « culture »), reste ignoré de l'ancienne Bourgogne. De ce fait, les mariages régionaux issus de la réforme de 2015 ont parfois conduit à regrouper des politiques culturelles différenciées au sein desquelles certains secteurs restent faiblement représentés : livre et lecture publique (4,5% de la

<sup>15</sup> Atlas culturel de la France. A [télécharger](#) sur le site du ministère de la Culture .

dépense régionale), l'éducation artistique et la pratique amateur (0,9%).

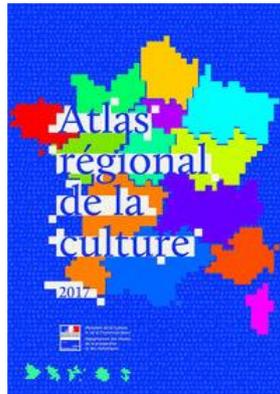
L'engagement régional sur les champs relevant prioritairement de ces domaines d'interventions apparaît faible. Moins de 5% du budget culturel régional global est ainsi consacré aux dépenses d'enseignement, de formation professionnelle et d'aide à l'emploi.

L'action internationale, autre priorité des Régions, n'en est clairement pas une du point de vue budgétaire (0,4%). La vocation européenne des Régions a vraisemblablement du mal à s'affirmer dans le secteur culturel. De même, les dépenses en matière d'aménagement culturel du territoire, favorisant une approche plus transverse au bénéfice de l'équité territoriale, restent en revanche peu développées.

## 2015/2021 : Transit vers une vision stratégique culturelle intégrée aux schémas régionaux ?

A peine élus, les nouveaux exécutifs se sont empressés de reconforter les bénéficiaires des aides culturelles régionales issus principalement du monde du spectacle vivant et du cinéma, et qui s'étaient inquiétés de voir le Front National s'installer à la tête des Hauts de France, de Grand-Est et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. De 2016 à 2017, en pleine campagne présidentielle, quatre des huit régions ayant connu une alternance (Normandie, Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île de France) ont alors réaffirmé leurs orientations culturelles assorties parfois d'une projection budgétaire.

A partir d'une consultation fédérant les forces anti-Front National, Xavier Bertrand annonce l'objectif de 110 millions d'euros à la fin de son mandat pour sa région qui ambitionne d'être « un accélérateur culturel pouvant servir d'exemple à d'autres territoires ». Avec sa promesse de campagne (+20%), Valérie Pécresse ambitionne in fine un budget équivalent pour l'Île de France à l'horizon 2021. Les orientations approuvées se veulent rassurantes et offrent une belle synthèse des ambitions culturelles régionales depuis plusieurs



années : soutien à la création, à l'industrie et/ou l'économie culturelle parfois décliné par secteur (cinéma, spectacle, jeux vidéo...), affirmation d'une politique patrimoniale, renforcement de l'identité culturelle régionale, volonté d'œuvrer au rééquilibrage territorial et d'améliorer l'accessibilité, poursuite de l'œuvre de démocratisation culturelle, accentuation du rayonnement à l'international... La continuité affichée en matière d'objectifs laisse

néanmoins apparaître des modulations notables, augurant d'une transformation du mode opératoire et des priorités d'intervention.

Au titre des inflexions visibles, c'est en premier lieu et principalement le retour du patrimoine, des musées voire dans certains cas de « la mémoire régionale » comme priorité première qu'il convient de souligner ; le patrimoine immatériel n'étant quant à lui que faiblement voire pas du tout évoqué. Le spectacle vivant et le cinéma, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> domaines d'intervention du point de vue budgétaire, sont ainsi détrônés tout au moins dans le discours. Cette volonté induit une remobilisation financière en direction de ce secteur « patrimonial » modifiant le mode d'intervention et renouvelant les bénéficiaires. La reconfiguration des budgets au bénéfice des budgets d'investissements est donc à prévoir.

C'est en premier lieu et principalement le retour du patrimoine, des musées voire dans certains cas de « la mémoire régionale » comme priorité première.

Ce changement d'orientation est notamment visible dans les régions jusqu'alors peu mobilisées sur cette thématique (Île de France) et dans celles au sein desquelles des déséquilibres d'engagement apparaissaient entre les régions historiques (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes). En outre, le souhait de réduire les budgets de fonctionnement et de s'affranchir des orientations de l'État pour gagner en autonomie dans la gestion de ses activités, invite à accélérer la sortie des organismes hérités des années 70/80, au sein desquels la parole

régionale peine parfois à se faire entendre. La reproduction de la politique des « organismes dissociés » menée plusieurs années auparavant par les Départements est aujourd'hui engagée en Ile de France depuis 2016 (festival d'Ile de France, Motif, Ariam, Commission du Film et Arcadi...) et va vraisemblablement gagner d'autres régions.

La présence de la culture dans toutes les politiques régionales est souhaitée afin de valoriser et d'afficher la marque Région.

Si les intentions pour les partenariats, la concertation et le dialogue permanent figurent bien dans les ambitions, la volonté d'affirmer une identité pour les nouvelles régions et de signifier le changement pour les exécutifs, incitent à des démarches plus autonomes et à l'affichage de priorités territoriales renouvelées. Amorcée sur le mandat précédent, la mise en interaction de la culture avec les grands secteurs d'interventions régionaux (transports, lycées, économie...) est plus clairement évoquée dans les modalités d'actions et donne lieu à des initiatives particulières : « Pass TER culture », boîtes à livres dans les gares, généralisation de l'éducation et/ou d'intervention artistique au lycée... Dans ce contexte, la présence de la culture dans toutes les politiques régionales est souhaitée afin de valoriser et d'afficher la marque Région (label Région...). Au-delà du marketing, la culture est ainsi mise au service de la *régionalisation* des âmes, quel que soit le domaine concerné.

Le rôle de coordination ne semble pas être une prérogative totalement assumée par l'ensemble des Régions sur ce mandat. Malgré le rappel dans les orientations de l'existence des conférences territoriales de l'action publique instaurées par la loi (Maptam et NOTRe), l'enjeu consiste plutôt à « digérer » la reconfiguration territoriale et politique qui n'a pas créé un climat serein pour la coopération.

<sup>16</sup> Source Le site de la marque Bretagne : « Elle est mise à la disposition des entreprises, des associations et des organismes publics qui souhaitent se référer à la Bretagne dans leur communication afin de promouvoir leurs activités au niveau

**BRETAGNE** 

*C'est une marque de territoire au service de l'attractivité de la Bretagne. Elle est conçue pour permettre à la région d'être plus visible et attractive, en enrichissant et en modernisant son image<sup>16</sup>.*

A l'exception de quelques régions au sein desquelles fonctionnent, de longue date, des instances permettant de cultiver la mise en relation des différentes collectivités, les généreuses intentions devant permettre, de « faire jaillir l'intelligence locale et de dessiner une organisation des compétences harmonieuse et à la carte » peinent à se concrétiser. Si la région d'origine de la Ministre Marylise Lebranchu (Bretagne), affiche depuis 2010, « la co-construction comme une évidence méthodologique » au titre de son ambition culturelle, on peut aisément constater que l'exercice concerté des compétences n'apparaît pas comme l'axe directeur majoritaire de l'action régionale. Les modalités de l'action commune et les objectifs de rationalisation de l'exercice de la compétence culturelle demeurent de ce fait aujourd'hui à l'état de projet.

Faisant globalement fi de ce rôle de coordination, les régions optent en revanche pour celui d'aménageur-acteur de la cohésion territoriale, en se réservant toutefois, le choix des territoires prioritaires. Le rééquilibrage de la répartition des moyens culturels à l'échelle régionale semble vouloir s'exercer avec une préférence plus marquée pour les territoires éloignés, soulignant par là-même une opposition de fait avec les grandes villes et les métropoles, au bénéfice des petites villes, « ciment de la ruralité ». Version « augmentée » des oppositions traditionnellement à l'œuvre au niveau du bloc communal, des zones de frictions entre les Régions et les Métropoles se font jour.

Dans certains cas, le sur-jeu de la proximité à l'égard de ces territoires « éloignés » et de ces populations « oubliées » est fortement perceptible. Tout en s'autorisant à bousculer l'« establishment » culturel et urbain, c'est surtout la posture de réparateur des effets de la récente réforme territoriale vécue comme un « coup de canif » contre la politique de proximité qui est ici assumée.

national et international. Elle crée "un fil rouge" entre toutes les communications qui créent un lien au territoire. »

Ces caractéristiques principalement rencontrées dans les Régions ayant connu l’alternance, installent progressivement de réelles lignes de démarcation, gages du changement à l’œuvre et d’exécutifs plus en phase avec les attentes et problématiques sociétales. Ce processus de repositionnement et d’autonomisation à l’œuvre depuis 2016, permet également de mettre en lumière la force et l’identité de personnalités politiques jouant dans le même temps leur avenir national. Occuper l’espace médiatique devient un objectif en soi. Dans ce registre, la politique culturelle d’Auvergne-Rhône-Alpes se singularise à l’extrême autant par les orientations et les initiatives que par le style plutôt tranchant de son Président.

L’objectif est aussi de mettre en lumière la force et l’identité de personnalités politiques jouant dans le même temps leur avenir national.

Le discours de rupture y est plus marqué. Les changements amorcés sur fond de retour du patrimoine et d’une fierté historique et mémorielle sont mis en exergue. Malgré son poids budgétaire dérisoire (moins de 1%), le plan « fanfares » constitue sans contexte l’acmé de cette posture.

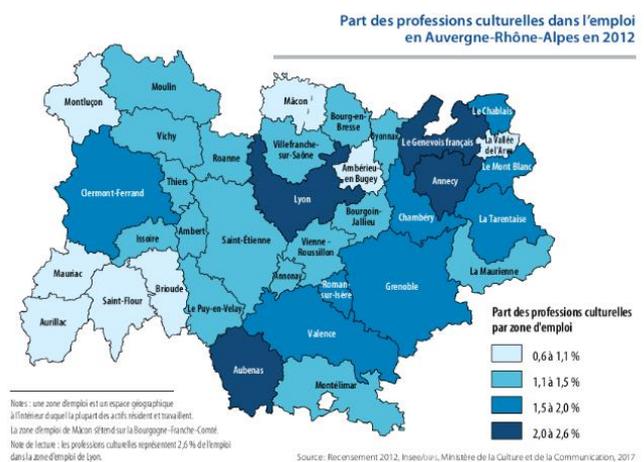
L’instrumentalisation culturelle à l’œuvre et les fanfaronnades de Laurent Wauquiez visent essentiellement à capter un électorat gagné par les extrêmes au sein de la 2ème région de France, région très hétérogène (Auvergne : 880 000 habitants / Rhône-Alpes : 6 500 000 habitants) née dans la douleur et où de nombreux élus locaux se sont opposés à la fusion. S’il est louable d’éviter de laisser en jachère les questions dont les extrêmes vivent, il paraît en revanche plus contestable de s’engager sur leurs terrains de réponses en réactivant notamment les vieilles oppositions *arts des villes/arts des champs, culture populaire nationale/cultures étrangères, patrimoine/création*.

Dans ce contexte général, il serait sage et préférable d’emprunter le difficile et long chemin de l’élaboration concertée d’une vision stratégique

pour la culture, vision qu’il conviendrait d’intégrer aux différents schémas régionaux dont les régions ont la responsabilité (aménagement, économie, enseignements supérieurs...). Ceci aurait tout autant d’intérêt pour les collectivités, les filières sectorielles et les acteurs culturels qui tendent parfois à s’enfermer dans leurs seules logiques et à être de plus en plus en décalage voire déconnectés des problématiques et des enjeux contemporains.

Pourtant, en dépit du verbe haut de certains présidents de régions, de nouveaux modes opératoires sont en train d’émerger de manière plus discrète, consensuelle et prospective<sup>17</sup>. Quoiqu’il en soit et au-delà des nécessaires reconfigurations de l’action culturelle régionale, le mandat de transition dans lequel nous sommes embarqués jusqu’en 2021, ne pourra échapper à la nécessité d’une coopération visionnaire pour la culture compte tenu de la contraction pérenne de la dépense publique.

D’ici là et dans la perspective des prochaines élections européennes, il ne nous reste qu’à promouvoir et insister sur la belle et nécessaire hétérogénéité des politiques culturelles régionales, et à espérer que le dicton auvergnat, « la France c’est l’Auvergne, avec quelque-chose autour », ne s’applique pas automatiquement pour la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.



<sup>17</sup> A l’image par exemple des contrats de filières lecture et appel à projets « droits culturels » en Nouvelle Aquitaine ...

# Quelle politique culturelle veut-on pour nos régions ?

Vincent ROCHE LECCA, Directeur du Théâtre de Bourg-en-Bresse

Le document analysé ici est similaire à de nombreux textes d'intentions de politique publique écrits par d'autres collectivités. Sa parution a très peu fait réagir la profession ou la société civile et leurs représentants, alors qu'il s'agit pourtant du projet de mandat de la deuxième région de France présidée par une personnalité politique très attendue sur le sujet de la culture. Cette remarque me permet d'exprimer une crainte plus globale sur le système qui régit la politique publique contemporaine de la culture, sur les incantations parfois non suivies d'actes, et sur la généralisation de la standardisation des approches et des concepts dans ce secteur.

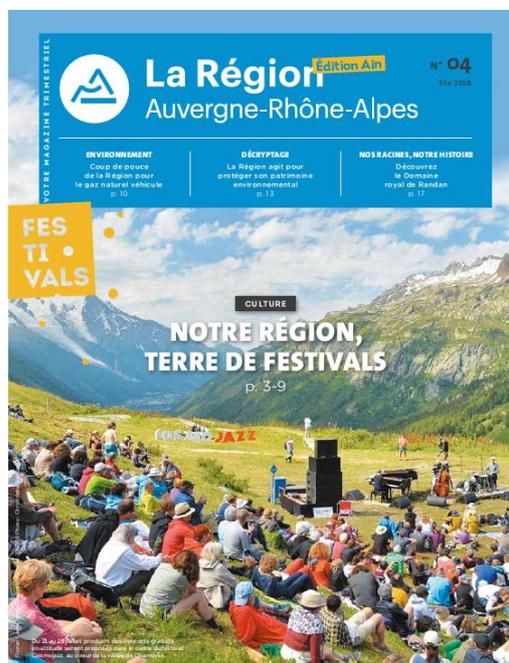
Sur la forme de ce texte, on imagine aisément les multiples allers-retours de cet écrit au sein de cette grande maison qu'est le Conseil régional auvergn-rhône-alpin, au prix de multiples versions du document et avec une risque d'erreurs dont il reste quelques traces. Sur le fond, le texte démarre par plusieurs justifications nous expliquant que les régions ne sont en rien ou presque tenues au niveau culturel dans un univers législatif sans règles du jeu, sans chef, ni schéma. Ajoutez à cela la baisse des dotations de l'État, la réorganisation des collectivités et la fusion des régions. Les limites de la lisibilité d'une action sont ainsi posées. Cet écrit est construit de manière commune - contexte, photographies, chiffres clés, problématiques-. Mais la principale difficulté de ce document réside dans la succession de grands principes, axes ou missions qui s'entrecroisent d'un côté ou de concepts génériques non précisés de l'autre. L'impressionnante liste d'opérateurs et composantes culturelles vise sûrement à rassurer le secteur dans un jeu de reconnaissance, de pacification et de dépendance.

On trouve dans ce texte quelques éléments essentiels et primaires : favoriser la bonne gestion, *conventionnement pluriannuel, faire vivre le patrimoine, calendrier d'actions*. Mais il comporte également quelques engagements qui le sont moins : *culture inhérente à notre territoire* et régionalisme, attente forte du retour en notoriété et en communication de l'action vers l'instance régionale, volonté de compétition des territoires malgré une prise en compte modeste des notions d'habitabilité de ceux qui y vivent.

Il est permis en outre d'émettre quelques réserves sur le point de départ, *l'état des lieux* présentant les forces en présence, un *Livre blanc* rédigé dans un temps très court par un organisme lui-même lié à la collectivité commanditaire. Notons enfin et de manière plus anecdotique, la mise en avant de la langue franco-provençale ou la mise en œuvre d'un programme régional de la culture en 2022, sept ans après les élections de 2015.

En outre, il semble qu'il y ait de grands absents dans ce document. Quels moyens ? Quelle évaluation ? Quels territoires ? Quels publics ? Quelle commande publique ? Quelle feuille de route aux artistes et aux acteurs du secteur pour la greffe entre l'Auvergne et le Rhône-Alpes ? Quel lien avec les régions ou pays limitrophes ?

Quelle politique culturelle veut-on pour nos régions ? Une qui soit chiffrée et assumée. Une qui soit innovante et sincère.



# Le difficile passage de l'incantation politique à la transformation par la politique

Didier SALZGEBER, Directeur de l'Atelier VersoCulture

En 2017, à la demande du service culturel et de la vice-présidente en charge de la culture du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, j'ai eu le plaisir de travailler sur une exploration du positionnement des agences régionales du spectacle vivant, du livre et la lecture en région. Cette intervention de quelques jours a permis de comprendre ce que représentent l'enjeu et la complexité du processus d'unification de cette nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, dans un contexte de recomposition territoriale. Fort de cette expérience, ce séminaire de l'Institut de Coopération pour la Culture m'a offert l'occasion d'une mise en réflexion des résultats de ce travail, en particulier avec la présentation d'une « nouvelle politique régionale en faveur de la création artistique, de la culture et du patrimoine » validée lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2017.

## Des cadres de référence non forcément explicites

Les textes institutionnels et médiatiques utilisés comme support à cette étude de cas rendent parfois difficile la compréhension de cette politique culturelle régionale. Deux raisons à cela : d'une part le changement régulier d'architecture des textes avec une confusion entre les notions d'axes, d'orientations, de principes et d'objectifs ; et d'autre part la construction d'un argumentaire confondant trop souvent objectifs et modalités. Ces textes n'ont sûrement pas été écrits au même moment, ni par la même personne. Aussi, ils ne contribuent pas forcément à clarifier en quoi cette politique régionale représente une nouveauté par rapport aux précédentes. Nous retrouvons, comme dans d'autres régions françaises, les mêmes principes d'intervention (même s'ils ne se formalisent pas de la même manière) : en répétant inlassablement les notions d'accessibilité, d'inégalités territoriales, de transmission et d'éducation... les politiques culturelles régionales peinent à se renouveler.

En consacrant et en sanctuarisant 60 M€ pour « la culture », le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes mobilise 1,6 % de son budget qui s'élève à 3,741 milliards d'euros qui, pour l'essentiel, est consacré (réservé) à l'emploi et l'activité économique, au soutien aux territoires, à la sécurité dans les TER et aux lycées, c'est-à-dire aux compétences obligatoires de la Région. La culture étant devenue depuis 2015 *une compétence partagée* entre les collectivités publiques, la

tentation est grandissante de continuer à positionner la politique culturelle régionale par rapport à ses compétences. Il semble que le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes n'échappe pas à cette règle, en insistant, comme le font les autres régions, sur les questions d'innovation et d'attractivité, de territoire et d'identité, et de solidarités.

En quoi ces objectifs et ces notions représentent-ils une nouveauté par rapport aux politiques régionales précédentes ? Comment ces notions mobilisées dans ces textes se positionnent-elles par rapport aux problématiques d'intérêt général et de biens communs ? Comment expliquer que les départements, les métropoles, les intercommunalités et les villes utilisent les mêmes termes pour décrire leurs cadres de références en matière de développement culturel et artistique ? La « compétence partagée » semble pour l'instant se traduire par une relative standardisation qui rend les politiques publiques en faveur de la culture relativement uniforme dans leurs orientations.

Aussi, les textes de présentation des politiques culturelles sont généralement généreux en tentant de référencer tous les acteurs « importants » (en particulier ceux qui sont labellisés par le ministère

La « compétence partagée » semble se traduire pour l'instant par une standardisation qui rend les politiques publiques en faveur de la culture relativement uniforme.

de la Culture et/ou les collectivités territoriales) du territoire et en couvrant un périmètre de plus en plus large allant de « l'émancipation des citoyens » jusqu'au « développement économique international ». Le caractère polymorphe du terme *culture* permet en fait à chaque collectivité publique d'inclure dans les politiques culturelles à peu près toutes les politiques publiques (et réciproquement). Cela n'est pas nouveau. déjà en 2010, le DEPS indiquait dans le cadre de la démarche prospective Culture & Médias 2030 : « dans l'action territoriale comme au niveau national, la culture est appréhendée à la fois comme un secteur autonome et comme une dimension de l'action publique, en lien avec de grands domaines de compétences. Cette tension est une clé de lecture importante de la territorialisation de l'action publique culturelle. » (DEPS, 2011)

Si de nombreuses propositions peuvent être caractérisées de tautologies (comme par exemple *une culture accessible à tous*), la mobilisation des experts et des réseaux professionnels vise à faciliter la légitimation et l'acceptation des « nouveaux » cadres de référence par les acteurs susceptibles de bénéficier des aides régionales. Dans un moment particulièrement difficile financièrement pour de très nombreuses structures, la définition d'une stratégie et d'un positionnement clair vis-à-vis du conseil régional n'est pas évident. Cela ne produit pas forcément l'adhésion à une politique publique, mais présente l'avantage d'une relative pacification d'un système d'acteurs en devenir, devant faire face à de très nombreuses incertitudes institutionnelles, professionnelles et économiques.

Ce cadre de référence régional particulièrement flou, sans critères plus objectifs, représente un risque potentiel d'arbitraire dans les décisions pouvant être prises par le conseil régional. Il s'agit bien d'une accentuation du phénomène car, comme le souligne Pierre Muller, « le moment de la décision apparaît comme un processus insaisissable au cours duquel des acteurs de nature différente (politiques, fonctionnaires, groupes d'intérêts...) ont participé à une sorte de décantation progressive des choix qui ne sont jamais donnés au départ, en mobilisant de manière peu cohérente des informations et des données extrêmement hétérogènes »<sup>18</sup> (P. MULLER, 2000). Un examen des réalités des projets engagés et soutenus

<sup>18</sup> Muller Pierre. L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique. In: Revue

Dans un moment particulièrement difficile financièrement pour de très nombreuses structures, la définition d'une stratégie et d'un positionnement clair vis-à-vis du conseil régional n'est pas évident.

effectivement par le conseil régional permettrait d'étayer cette hypothèse.

Si l'analyse de la politique culturelle régionale Auvergne Rhône-Alpes permet une fois de plus de constater la relative dislocation (en termes de perte d'articulation) des politiques publiques en faveur de la culture, elle est surtout l'occasion d'explorer la question de l'attractivité et de l'identité régionale. L'approximation de la définition donnée à la question culturelle ouvre la voie à de très nombreuses traductions politiques qui peuvent le cas échéant s'avérer contraires à la notion même de culture. Pour étayer ce propos, je voudrais prendre deux exemples contenus dans la présentation de la politique culturelle du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : le premier concerne l'attractivité et l'économie, le second celui de l'identité régionale et du territoire.

## À la recherche de plusieurs convergences

### Entre économie et culture

À plusieurs endroits il est indiqué que « l'industrie du jeu vidéo est progressivement devenue la première industrie culturelle en France ». Il y a sûrement en région Auvergne Rhône-Alpes, de très nombreuses entreprises travaillant dans ce domaine. La région souhaite d'ailleurs « devenir une région leader en matière d'industrie culturelle ». Cependant n'y a-t-il pas ici la confusion entre l'objectif d'une politique culturelle, [qui pourrait par exemple intégrer de manière plus explicite une problématique centrée sur la citoyenneté] et l'objectif strictement économique d'aide à des entreprises de création de jeux vidéo, dont certaines on le sait produisent des jeux à caractère violent comme GTA par exemple. Ces produits dits

française de science politique, 50e année, n°2, 2000. pp. 189-208.

*innovants* sont assez peu en phase avec les valeurs de partage et de transmission, pour reprendre les termes utilisés par le conseil régional.

L'articulation entre identité/culture/territoires doit être mieux explicitée par les politiques publiques au risque de voir assimiler certaines politiques publiques en faveur de la culture à des politiques plutôt populistes

Ce débat n'est pas nouveau entre le support et l'objet : les mêmes questions se posent depuis longtemps en ce qui concerne le cinéma et le livre. Sans nier la dimension sociologique du phénomène des jeux vidéo, cette industrie est à la croisée des compétences en matière d'économie, de formation et d'emploi, de sport et de culture : c'est pour cette raison qu'une clarification devrait être apportée sur les caractéristiques des projets susceptibles d'être soutenus par l'action publique. Dans certains cas l'aide pourrait relever des politiques culturelles ; dans d'autres cas ces aides devraient plutôt relever exclusivement du secteur économique. Il semble insuffisant de déclarer la mise en place d'un programme de soutien en faveur des industries culturelles, pour démontrer le bien-fondé d'une politique publique en faveur de la culture. Il y a une tension à gérer entre la dimension culturelle et la dimension économique notamment en posant une question plus éthique des raisons d'un soutien public à l'économie d'entreprises reposant, pour reprendre l'exemple précédent, sur une marchandisation de la guerre et de la violence, toutes virtuelles qu'elles soient.

Les politiques culturelles publiques ne peuvent pas faire fi de ces débats. Les aides apportées par les collectivités publiques ne doivent plus être exclusivement considérées comme une aide à l'activité des acteurs publics et privés, en d'autres termes une aide à l'emploi. Elles devraient d'abord et avant tout être perçues comme une aide centrée sur les pratiques et les expressions culturelles et artistiques, en phase avec les valeurs de citoyenneté,

de réciprocité et de solidarité annoncées dans les projets des collectivités publiques.

Sur un autre plan, la raréfaction croissante des moyens publics en faveur des expressions et des pratiques artistiques et culturelles, conduit les acteurs publics et privés à réinterroger le modèle d'intervention de l'action publique. De nombreux articles sont consacrés à ce sujet. Soulignons simplement, comme le rappelle Blanche Gaspard<sup>19</sup> : « la rentabilité économique des entreprises du secteur culturel a commencé à devenir un objectif majeur des pouvoirs publics. Il est ainsi devenu prioritaire d'accompagner les entreprises davantage que de réguler une proposition symbolique de qualité. Ce changement de cap progressif à donner davantage de poids à la logique économique de la politique naturelle au détriment du soutien à la prise de risque artistique » (B. Gaspard, 2018).

### Entre identité régionale et territoire

Le second exemple porte sur le thème de la culture et du territoire, où la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite à la fois soutenir « des actions visant à valoriser le patrimoine régional et son histoire à travers une nouvelle politique patrimoniale et en faisant de la transmission un axe majeur de son ambition. », et par l'action artistique, « échanger autour « d'une culture inhérente à notre territoire », et plus loin d'ajouter « témoin de la nouvelle identité d'Auvergne Rhône-Alpes ». Que faut-il comprendre de cette culture inhérente à notre territoire forgeant une nouvelle identité de la région Auvergne Rhône-Alpes ? Beaucoup de régions [et d'autres collectivités territoriales d'ailleurs] en France se sont engagées dans cette voie « de fabrication d'une nouvelle identité ». De quoi s'agit-il exactement ? Quel message les politiques souhaitent ils nous adresser en répétant inlassablement l'importance de l'identité du territoire ?

L'articulation entre identité/culture/territoires doit être mieux explicitée par les politiques publiques au risque de voir assimiler certaines politiques publiques en faveur de la culture à des politiques plutôt populistes. Parler « d'une culture inhérente à notre territoire », c'est parler d'une culture intrinsèque aux territoires : c'est-à-dire une culture produite par et pour les habitants [*historiques* ?] du

<sup>19</sup> Blanche Gaspard. « Dévitaliser l'art, dévitaliser la démocratie, une drôle de liberté ». in *La démocratie prise en étau*. Revue Vacarme n°84. Mai 2018

territoire. Cette logique d'auto-référencement culturel du territoire régional peut alors paraître contradictoire avec les objectifs d'attractivité et d'internationalisation annoncés dans d'autres domaines. Sauf peut-être à ne pas prendre en compte la nécessaire articulation entre les dimensions exogène et endogène du développement territorial ; c'est-à-dire l'articulation permanente entre une perspective de proximité (développement local) et celle d'une internationalisation au plan européen et mondial<sup>20</sup>.

Il convient de passer de l'implicite à l'explicite afin d'affirmer simplement les valeurs et les engagements qui sous-tendent l'action publique

Comme l'invite à le faire le philosophe François Jullien, il y a lieu de redéfinir les trois termes entre l'universel, l'uniforme et le commun qui sont des termes équivoques<sup>21</sup>. Comme il le précise, « sous le régime d'uniformisation imposée par la mondialisation, nous sommes tentés de penser le commun par réduction aux semblables, autrement dit par assimilation. ». Il défend aussi l'idée que le propre du culturel est d'être pluriel en même temps que singulier : c'est pour cette raison qu'il considère qu'il n'y a pas en soit d'identité culturelle française ou européenne, mais des ressources (françaises, européennes et provenant d'autres pays dans le monde) mobilisables par chacune et chacun dans la construction de sa propre identité. Aussi, « **une culture n'a pas d'identité car elle ne cesse de se transformer** ». Il considère qu'il existe « une confusion sur cette identité culturelle abusivement postulée avec un principe d'identification ». Les politiques publiques semblent alimenter cette confusion entre l'identité d'un territoire (oscillant entre le marketing territorial et l'identité de sa population) et le processus d'identification à un territoire mobilisant les ressources culturelles présentes dans cet espace, et pas seulement...

Il y a lieu à défendre cette multiplication des ressources culturelles, riches et diversifiées : « comme pour les ressources naturelles, il faut résister contre l'appauvrissement des ressources culturelles, leur aplatissement généré par

l'uniformisation mondiale et commerciale, car aujourd'hui, c'est le marché qui fait monde. » (F. Jullien, 2008).

## L'incantation politique de la marque, de l'innovation et de l'identité territoriale

Les concepts d'innovation et d'attractivité semblent aujourd'hui être utilisés systématiquement comme cadre de l'action publique en faveur de la culture. D'ailleurs, de nombreux projets culturels et artistiques deviennent le « miroir » de ce que les collectivités publiques souhaitent entendre aujourd'hui. Nous sommes donc sommés d'être innovants et attractifs au risque, comme il est régulièrement souligné dans les débats, d'un décrochage et d'une relégation territoriale. Parallèlement, comme pour équilibrer le propos, les concepts de développement durable, de tiers-lieux et de solidarité ont envahi les argumentaires. Cet empilement des concepts, **en même temps convergents et divergents**, produit pour l'instant plutôt une très forte mise en concurrence entre les territoires d'une part et entre les acteurs d'autre part, que des dynamiques de coopération entre eux. Pour que les déclarations politiques puissent être utiles aux décisions des acteurs publics et privés, il nous faut sûrement sortir de cette équation qui cherche à atteindre des objectifs contradictoires et incompatibles.

Dans un moment d'incertitudes, de reconfiguration territoriale et de tensions (symboliques et/ou réelles) entre les acteurs, il convient de passer de l'implicite à l'explicite afin d'affirmer simplement les valeurs et les engagements qui sous-tendent l'action publique dans ses interventions en faveur du développement culturel et artistique : l'affirmation d'une identité régionale relève plutôt du marketing territorial et institutionnel, là où la fabrication de la citoyenneté se réfère explicitement à une politique culturelle publique. Cela suppose de passer de l'incantation à une problématisation invitant l'ensemble des acteurs concernés, y compris la population, à construire une démonstration d'un projet politique en faveur de la culture considérée dans sa dimension citoyenne et sociale, territoriale et économique, éducative et intergénérationnelle.

<sup>20</sup> Il est utile de pointer ici la quasi absence de perspectives européennes et internationales dans les documents étudiés.

<sup>21</sup> François Jullien - *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*. Éd. Fayard, 2008

Dans un moment d'incertitudes, de reconfiguration territoriale et de tensions (symboliques et/ou réelles) entre les acteurs, il convient de passer de l'implicite à l'explicite

Cela demanderait alors aux collectivités publiques de sortir des politiques exclusives de réparation

pour engager de manière collective des processus de transformation par et en faveur des biens communs.

Cette explicitation des politiques publiques permettrait sereinement, comme le souhaite conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, « de rendre son action culturelle visible et singulière dans une exigence de lisibilité de l'action publique pour les habitants »

## Le temps des reconfigurations politiques

**Prendre le temps d'une exploration, même partielle, de ces textes, c'est comprendre qu'une politique culturelle, aussi curieux que cela puisse paraître, peut-être conçue *en contraction*: plutôt que de penser l'action publique comme levier d'une mise *en extension* des expressions et des pratiques culturelles des citoyens, celle-ci semble être pensée exclusivement comme le moyen d'un enracinement sur « notre territoire » (*l'identité territoriale*) et de son rayonnement (*son attractivité*)**

### Pour une logique plus démonstrative de la question culturelle

Il n'est plus permis aujourd'hui d'accepter qu'une politique dite culturelle puisse accueillir le tout et son contraire. Au-delà des déclarations généreuses utiles pour « défendre » un projet commun, le passage à une traduction en phase avec les valeurs portées par les collectivités, et pas seulement en phase avec les dispositifs administratifs et financiers, devient une priorité. Les cadres fluctuants des collectivités territoriales éloignent de plus en plus la culture des perspectives humanistes qu'elle entend, au profit d'une recherche d'attractivité du territoire et du développement économique. Cette logique prétend, par une stratégie renforcée du marketing territorial et institutionnel, répondre à la concurrence existante (et acharnée) entre les territoires. La question de l'identité relève aussi de cette construction d'image : elle fut notamment mise à l'ordre du jour de l'agenda politique et instituée par la création en 2007 ministère de l'Identité nationale<sup>22</sup> ne cesse de

laisser des stigmates que l'on repère encore actuellement dans de nombreux projets politiques en faveur de la culture.

Force est de constater que « plus une société parvient à assurer *objectivement* la cohésion sociale, en resserrant les écarts entre les classes et les groupes, moins l'individu aura *subjectivement* besoin de référents identitaires de type nationaliste ou communautaire ; à l'inverse, moins une société forme un monde commun, car désagrégée par la concurrence et les inégalités, et plus les individus auront tendance à se projeter dans des constructions identitaires de type Nous – Eux. »<sup>23</sup> (E. Delruelle).

C'est pour cette raison qu'il nous paraît aujourd'hui primordial « d'envisager le pluriel des cultures, non plus sous l'angle inventariant la différence, mais sous celui exploratoire de l'écart qui met en tension, découvre jusqu'où vont les possibles et fait apparaître de la diversité des cultures comme autant de ressources à exploiter. Façon d'inciter à passer d'une stérile défense de l'identité culturelle à la fécondité née d'une résistance à l'uniformisation »<sup>24</sup> (F. Jullien, 2008).

<sup>22</sup> Le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, instauré sous la présidence de Nicolas Sarkozy, créé par le décret du 18 mai 2007 (gouvernement Fillon). Ce ministère a été occupé du 18 mai 2007 au 15 janvier 2009 par Brice Hortefeux puis par Éric Besson jusqu'au 13 novembre 2010. Il est ensuite supprimé.

<sup>23</sup> Delruelle, Edouard. *Onze thèses pour sortir du mur*. Université de Liège

<sup>24</sup> Jullien, François. *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*. Editions Fayard. 2008

Envisager le pluriel des cultures, non plus sous l'angle inventariant la différence, mais sous celui qui fait apparaître la diversité des cultures comme autant de ressources à exploiter.

Les usages du terme *identité* mêlent sans distinction « identité des personnes », « identité territoriale » et « identité institutionnelle ». Cessons alors d'être séduits par les sirènes du marketing, qui comme invite Vincent Gollain, directeur de l'économie à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, « appelle les régions à construire des spécificités pour construire une identité et créer un effet de rayonnement »<sup>25</sup>. Sur ce sujet, comme le soulignent Emmanuel Négrier et Vincent Simoulin « l'identité régionale est de toute façon notoirement faible en France, et on voit mal comment des espaces territoriaux plus vastes et plus différenciés pourraient conduire à des identités plus fortes (si elles peuvent être définies). »<sup>26</sup> (E. Négrier, V. Simoulin. 2018).

Les collectivités territoriales ne sont pas des entreprises comme les autres avec comme seul projet de défendre leur marque. Les élus et les citoyens doivent conjointement porter l'exigence d'une vision de l'action politique qui ne se résume pas à une communication politique. Lorsqu'on substitue la démarche politique exclusivement par du marketing institutionnel, il est assez rare que cela agisse en faveur de l'intérêt général. Elle permet surtout à celle ou à celui qui souhaite incarner l'institution publique, de bénéficier de ce marketing en termes d'image personnelle et de notoriété politique, fort utile en période électorale.

## Pour une logique plus coopérative que prescriptive

L'hypothèse d'une compétence partagée concernant la culture initiée par la loi, devrait induire un changement de pratiques politiques et institutionnelles. Cette nouvelle donne devrait

conduire les acteurs institutionnels à sortir d'une approche de producteurs en partageant « la paternité politique d'un projet culturel. Cela devrait inviter à faire un effort supplémentaire pour témoigner d'une gouvernance multiniveaux, qui supposerait la fin du monopole de la définition des problèmes publics par les acteurs eux-mêmes publics »<sup>27</sup> (E. Négrier, 2017).

Dans les faits, un double processus est à gérer :

- ➔ d'un côté, une mise en communication des politiques et des projets culturels et artistiques dans une perspective de marketing institutionnel et territorial, généralement accompagnée d'une forte *logique de prescription* de la part des collectivités publiques à destination des acteurs ;
- ➔ d'un autre côté, la mise en discussion des chantiers à ouvrir dans les différents secteurs de la culture avec l'instauration et/ou le développement des conférences territoriales qui sont dédiées, avec une *logique plutôt annoncée de coopération*.

Ne nous y trompons pas. La consultation des acteurs n'induit pas nécessairement une recherche de coresponsabilité de la part des acteurs publics. Le raisonnement par injonction prend souvent le pas sur une indispensable démonstration de l'apport des acteurs culturels et artistiques dans l'essor d'un territoire, qui plus est d'une région. Au-delà d'un ce contexte particulièrement concurrentiel pour les collectivités, la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions, n'est peut-être pas étrangère à ce phénomène. Il est en effet significatif que « le législateur ait excepté trois domaines de la suppression de cette clause pour les départements et les régions : les domaines de la culture, du sport et du tourisme parce qu'il s'est rendu compte qu'il était impossible de différencier, d'affecter une compétence et une catégorie de collectivités. Mais il est en même temps aussi caractéristique que le législateur, vraiment mal inspiré, ait inscrit le terme culture qui a le sens qu'on veut bien lui donner. »<sup>28</sup> (JM Pontier, 2013)

Sans être dans une impasse, nous nous retrouvons dans une situation particulièrement complexe à gérer : situation faite d'injonctions, de prescriptions, de réaffirmation du modèle du « qui

<sup>25</sup> C'est une question d'identité. Article paru dans Le Parisien le 24 septembre 2018

<sup>26</sup> Négrier, Emmanuel et Vincent Simoulin. « Fusionner des politiques régionales. La recomposition des régions françaises au prisme de l'Occitanie », Droit et société, vol. 98, no. 1, 2018, pp. 91-110.

<sup>27</sup> Emmanuel Négrier. « La coopération culturelle politique ». *Vade-mecum sur les EPCC*. Comité national de liaison des EPCC. 2011

<sup>28</sup> Jean Marie Pontier, le risque de dilution des services culturels publics. Revue de l'Observatoire N°43. 2013

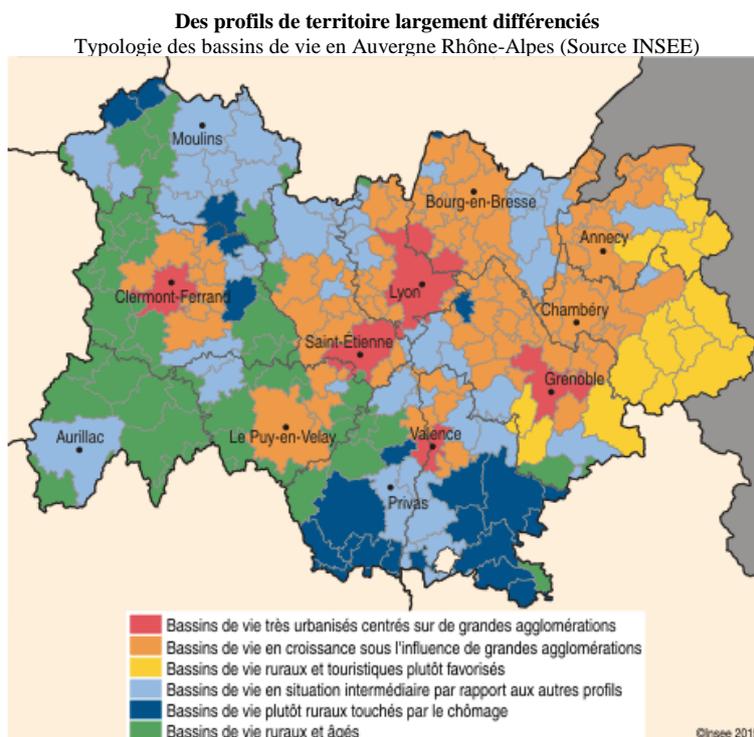
paye décide ! ». La vigilance est de rigueur aussi sur ce point : nous nous éloignons peu à peu d'un modèle de coopération pour aller « naturellement » vers un modèle de prestation. La reconfiguration des processus de décision induit par la loi, la reconfiguration du paysage politique depuis les dernières élections présidentielles et législatives, la reconfiguration des espaces régionaux conduisent à une nécessaire reconfiguration des projets et un renouvellement du positionnement des équipes culturelles et artistiques (y compris les agences régionales), au risque de voir de nouveaux opérateurs privés et territoriaux affirmer leur leadership dans ces domaines.

Concernant les régions, et au regard du contexte national, la question se pose de savoir d'une part comment elles poseront la question du rééquilibrage des moyens en faveur de la culture entre Paris et les régions ; d'autre part de savoir sur quelle base elles pourront se s'acheminer vers « une stabilisation de

leur organisation après des premières années d'exercice tâtonnante et illisible »<sup>29</sup> (JP Saez, 2017).

Cette invitation à renouveler le système de référence se résume trop souvent dans les organisations par les termes de *créativité*, de *disruption* et *d'agilité*. Il faut simplement rappeler, comme l'indique le philosophe Thomas Shauder dans un article du Monde « qu'avant d'être distributif, de penser différemment, il faut commencer par penser tout court. Bernard Stiegler souligne « l'absence de toute stabilité et la remise en question permanente de ce qui structure la pensée et le social nous rendent littéralement fous, c'est-à-dire plonge les uns dans la paralysie et l'apathie, et désinhibe complètement les autres ».<sup>30</sup>

**Les participants au séminaire :** Thierry BLOUET, Delphine CAMAL, Frédéric DOMENGE, Jean Louis GALY, Lydie MOREL, Vincent ROCHE LECCA, Didier SALZGEBER



<sup>29</sup> Jean Pierre Saez. « Culture, un temps de transition », *L'Observatoire* 2017/2 N°50

<sup>30</sup> Thomas Shauder. « La disruption est-elle positive et nous fait-elle progresser ? » *Le Monde* du 21 mars 2018.

## Pour adhérer

L'Institut de Coopération pour la Culture, association Loi 1901. Les cotisations sont consacrées à l'organisation des séminaires et à l'éditorialisation des travaux.

Les membres ont accès à chaque séminaire qui fonctionne de manière indépendante.

Vous pouvez donc participer à la mesure de vos disponibilités.

Des temps de préparation et de bilan sont programmées à l'occasion des instances de l'association.

## Faire un don

L'Institut de Coopération pour la Culture, association Loi 1901, a été reconnu **Organisme d'intérêt général** par la Direction générale des Finances publiques.

A ce titre, il est habilité à recevoir des dons et à émettre des reçus des sommes versées déductibles des impôts conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des Impôts.

Si vous souhaitez faire un don merci de prendre contact avec nous

## Nous contacter

### **Institut de Coopération pour la Culture**

1 rue du Faubourg Saint-Phlin

54510 Art-sur-Meurthe - France

Site : [www.institut-culture.eu](http://www.institut-culture.eu)

Mail : [contact@institut-culture.eu](mailto:contact@institut-culture.eu), [dsalzgeber@orange.fr](mailto:dsalzgeber@orange.fr)

Tel : (0033) 06 80 22 74 27

---

## Carnet de culture #2

### *Formulation d'une politique culturelle régionale : trop de généralités induit trop de confusions*

*Exploration du cas de la région Auvergne Rhône Alpes*

Une publication de l'Institut de Coopération pour la Culture

#### **Conception et réalisation :**

Thierry BLOUET, Directeur général Adjoint, Grand Paris Sud Est Avenir

Delphine CAMAL, Chorégraphe de la Compagnie La Mangrove

Frédéric DOMENGE, Directeur de la Barcarolle, EPCC Spectacle vivant Audomarois

Jean Louis GALY, Directeur du conservatoire de Vaulx en Velin

Lydie MOREL, Orthophoniste et formatrice, membre de Cogi'Act

Vincent ROCHE LECCA, Directeur du Théâtre de Bourg-en-Bresse

Didier SALZGEBER, Directeur de l'Atelier VersoCulture



Licence Creative Commons.

Les pages de cet article dont les membres sont les auteurs sont mises à disposition sous un contrat Creative Commons pour en garantir le libre accès tout en respectant et protégeant les droits d'auteur par un système de licence ouvert. Ces contributions sont libres et n'engagent que leur auteur.

Contribution (Institut de coopération pour la culture) ISSN 2426-4431

#### **Les contributions de l'Institut disponibles sur le site [www.institut-culture.eu](http://www.institut-culture.eu)**

Mieux faire culture, ensemble - Une perspective en vue de refonder l'intervention publique en faveur des pratiques artistiques et culturelles - Juin 2016

#1, « Pour un pivotement stratégique des politiques culturelles publiques » Mars 2013

#2, "Oser d'autres possibles dans les politiques culturelles publiques ! », avril 2013.

#3, "Adoptons une position plus large sur la culture pour définir les futures politiques publiques » Juillet 2013

#4, « Agir politiquement en faveur d'une culture humaniste à partir d'un principe de réalité", novembre 2013

#5, « Faire de l'action publique en faveur de la culture un levier de l'innovation sociale et politique ». Janvier 2014

#6, « Prendre enfin en compte l'hétérogénéité culturelle et l'historicité des territoires dans la définition des politiques publiques », janvier 2015

#7, « Investir en urgence dans des modèles économiques de la création artistique plus coopératifs et solidaires » mars 2016

#8, « Coopérer ou labelliser ? Telle est la question » septembre 2016

Carnet de Culture # 1 : Médiat et Immédiat. Janvier 2018

---

Editeur : Institut de Coopération pour la Culture

---

# INSTITUT DE COOPERATION POUR LA CULTURE

Rechercher ce qui *fait culture*

*Carnet de culture* est une initiative de l'Institut de Coopération pour la Culture qui depuis 2012 explore les problématiques de développement de la culture au plus proche des expériences concrètes, c'est-à-dire des projets initiés et portés par des acteurs professionnels et/ou institutionnels. Le projet de publication est d'aller plus loin en croisant les regards avec des personnes d'autres secteurs d'activités et d'autres disciplines. Ce travail collectif est à même d'apporter de nouvelles perspectives de réflexion. Pour que le travail pluri et interdisciplinaire ne reste pas incantatoire et puisse se concrétiser, l'Institut de Coopération pour la Culture a décidé de mettre en place chaque année deux séminaires de type différent : les séminaires *Étude de cas* qui auront lieu le premier semestre de chaque année ; et *les Rencontres de l'Institut* programmées au cours du second semestre.